
ÉTUDE DES CRÉDITS

2015-2016

**Demandes de renseignements généraux
de l'Opposition officielle**



ÉTUDE DES CRÉDITS 2015-2016

DEMANDES DE RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX DE L'OPPOSITION OFFICIELLE

#	Table des matières
1.	Liste des voyages hors Québec pour l'année financière 2014-2015 : a) les endroits et dates de départ et de retour; b) la copie des programmes et rapports de mission; c) les personnes rencontrées; d) le coût (avec une ventilation par poste : frais de déplacement, d'hébergement, de repas, autres frais, etc.); e) les noms des ministres, députés, du personnel de cabinet, des fonctionnaires concernés (avec leur titre) et des autres participants (avec leur titre) regroupés par mission; f) pour les organismes, les noms et les titres des dirigeants et fonctionnaires concernés et autres participants; g) la liste des ententes signées ou annoncées, le cas échéant; - les détails de ces ententes; - les résultats obtenus à ce jour; h) les investissements annoncés, le cas échéant, ainsi que le nombre d'emplois estimé.
2.	Pour chacun des voyages fait en avion ou en hélicoptère par chaque membre du Conseil des ministres, des membres des cabinets ministériels au Québec et des dirigeants d'organismes pour 2014-2015: a) l'itinéraire et les dates du départ et/ou du retour; b) les coûts ventilés; c) le cas échéant, tout autre coût ventilé par poste: frais d'hébergement, frais de repas, autres frais, etc. d) Pour les organismes, les noms et les titres des dirigeants et des fonctionnaires concernés et autres participants.
3.	Liste des dépenses en publicité (incluant celles sur Internet), en articles promotionnels et en commandites pour chaque ministère (y compris le cabinet ministériel) et organisme. Fournir la liste détaillée de ces dépenses en indiquant : a) la ventilation des sommes dépensées pour 2014-2015, et les prévisions pour 2015-2016; b) les noms des firmes de publicité retenues; c) la liste des contrats octroyés en indiquant le coût et le mode d'octroi pour chacun (soumission publique, sur invitation ou contrat négocié); d) les noms des fournisseurs, incluant les contrats de photographes; e) le but visé par chaque dépense; f) dans le cas d'une commandite, la raison et le nom de l'organisme bénéficiaire; g) le coût total et ventilé pour les communiqués de presse.
4.	Liste des dépenses pour l'organisation et la tenue de conférences de presse, d'événements médiatiques, ou autres événements (sommets, congrès, conférences, etc.) : <u>Par le ministère, en incluant le cabinet ministériel ou l'organisme :</u> a) les sommes dépensées en 2014-2015 et les prévisions pour 2015-2016, ventilées par type d'événement; b) le but visé par chaque dépense; c) le nombre total et liste d'événements, ventilé par type d'événement; <u>Par une firme externe :</u> d) les sommes dépensées 2014-2015 et les prévisions pour 2015-2016, ventilées par type d'événement; e) le nom du professionnel ou de la firme de publicité; f) la liste des contrats octroyés en indiquant le coût le mode d'octroi du contrat (soumission publique, sur invitation, contrat négocié, avenants); g) la liste et les noms des fournisseurs et consultants, s'il y a lieu, incluant les contrats de photographies, des vidéos, etc.; h) le but visé par chaque dépense; i) le nombre total et liste d'événements ventilé par type d'événement.

ÉTUDE DES CRÉDITS 2015-2016

DEMANDES DE RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX DE L'OPPOSITION OFFICIELLE

#	Table des matières
5.	La liste des dépenses en formation de communication : <u>Organisée par le ministère ou l'organisme :</u> a) les sommes dépensées en 2014-2015 et les prévisions pour 2015-2016, ventilées par type d'événement; b) le but recherché par chaque dépense; c) nombre total et liste des formations ventilée par catégorie; <u>Organisée par une firme externe :</u> d) les sommes dépensées en 2014-2015 et les prévisions pour 2015-2016; e) nom de la ou des firmes de publicité ou de communications; f) le mode d'octroi du contrat (soumission publique, sur invitation ou contrat négocié); g) la liste et les noms des fournisseurs ou/et des consultants, s'il y a lieu; h) le but visé par chaque dépense; i) nombre total et liste des formations ventilée par catégorie.
6.	La liste des dépenses en formation de communication : <u>Organisée par le ministère ou l'organisme pour le personnel politique, les membres du conseil exécutif ou les députés :</u> a) les sommes dépensées pour l'exercice financier 2014-2015 et les prévisions pour 2015-2016; b) le but visé par chaque dépense; c) la nature de la formation; d) les personnes concernées.
7.	Liste ventilée par bénéficiaire et par mode d'octroi (soumission publique, sur invitation ou contrat négocié) de tous les contrats octroyés par un ministère ou un organisme (y compris le cabinet ministériel) en 2014-2015, en indiquant, pour chaque contrat : a) les noms du professionnel ou de la firme; b) les noms de tous les sous-traitants associés au contrat, leur mandat et le résultat (rapport ou document final); c) le détail des travaux ou services effectués (but visé); d) la date d'octroi du contrat; e) le coût total, y compris les avenants et/ou suppléments; f) l'échéancier; g) dans le cas d'un octroi par soumission, fournir le nom des soumissionnaires et le montant des soumissions.
8.	Liste détaillée de tous les appels d'offres publics du ministère ou de l'organisme, en indiquant : a) la liste des soumissions et le montant de chacune; b) la grille d'évaluation des soumissions; c) la justification du choix du soumissionnaire retenu; d) le délai entre la publication de l'appel d'offres et l'octroi du contrat; e) le cas échéant, les appels d'offres annulés en cours de route et la raison de l'annulation.
9.	Liste ventilée par bénéficiaire et par mode d'octroi (soumission publique, sur invitation ou contrat négocié) de tous les contrats octroyés par un ministère ou un organisme en 2014-2015 et qui ont fait l'objet de coûts additionnels autorisés par la sous-ministre ou le dirigeant de l'organisme public, comme il est prévu à l'article 17 de la <i>Loi sur les contrats des organismes publics</i>, en indiquant : Indiquer si ou non le ministère ou l'organisme compile cette information et sous quel format. a) le nombre d'autorisations; b) le nom du professionnel ou de la firme faisant l'objet de cet octroi; c) le nom de tous les sous-traitants associés au contrat et faisant l'objet de cet octroi; d) le montant accordé;

ÉTUDE DES CRÉDITS 2015-2016

DEMANDES DE RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX
DE L'OPPOSITION OFFICIELLE

#	Table des matières
	e) les motifs de la demande; f) tout rapport d'évaluation, de vérification ou d'enquête produit concernant un de ces contrats.
10.	Liste ventilée par bénéficiaire et par mode d'octroi (soumission publique, sur invitation ou contrat négocié) de tous les contrats octroyés par un cabinet ministériel en 2014-2015, en indiquant, pour chaque contrat : a) les noms du professionnel ou de la firme; b) les noms de tous les sous-traitants associés au contrat, leur mandat et le résultat (rapport ou document final); c) le coût; d) l'échéancier; e) dans le cas d'un octroi par soumission, les noms des soumissionnaires et le montant des soumissions.
11.	Pour chaque ministère et organisme (y compris les agences, sociétés d'État, établissements, bureaux, organismes de l'État, comités, conseils, etc.), fournir pour 2014-2015 : a) le nombre de consultants externes intégrés (nombre de personnes) ou œuvrant au sein du ministère ou d'un organisme, d'une société et/ou d'une entreprise relevant du ministère; b) le total des coûts reliés à ces consultants, ventilé par catégories (incluant la masse salariale); c) le sommaire de tout contrat octroyé pour l'embauche de ces consultants; d) le nom de chaque consultant et la firme par laquelle il est employé; e) une description de son mandat; f) la date de début de son contrat; g) la date prévue de fin de son contrat; h) sa rémunération annuelle.
12.	Pour chaque projet de développement informatique ou de modernisation des systèmes informatiques de plus de 100 000 \$ initié depuis l'année financière 2003-2004, au sein du ministère ou d'un organisme, d'une société ou d'une entreprise relevant du ministère, indiquer : a) le nom du projet; b) la nature du projet; c) l'échéancier initial (et revu s'il y a lieu); d) le montant initialement prévu pour l'ensemble du projet; e) les plus récentes évaluations du coût du projet; f) les coûts engendrés jusqu'à maintenant par le projet, au total et ventilés par année financière; g) l'estimation des coûts restant à déboursier pour compléter la réalisation du projet; h) les firmes ou OSBL associés au développement du projet, incluant tous les sous-traitants associés au projet, les sommes qui leur ont été versées jusqu'à ce jour, le détail de tout contrat octroyé en précisant le mode d'octroi, le montant et les dates; i) le pourcentage de réalisation jusqu'à ce jour; j) le nombre d'employés (ETC) affectés à ce projet; k) le nombre de consultants externes intégrés ou œuvrant au sein du ministère ou d'un organisme, d'une société ou d'une entreprise relevant du ministère : - la valeur totale et ventilée des contrats ou ententes entre le ministère ou l'organisme et les firmes externes pour ces consultants. l) indiquer si l'étude d'opportunité évaluant les possibilités qu'offre le logiciel libre a été réalisée, comme l'exige la Politique cadre sur la gestion des ressources informationnelles des organismes publics.

ÉTUDE DES CRÉDITS 2015-2016

DEMANDES DE RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX DE L'OPPOSITION OFFICIELLE

#	Table des matières
13.	Pour le cabinet ministériel et le bureau de circonscription, pour la Direction générale du ministère (bureau du sous-ministre, des sous-ministres adjoints et associés) et pour les organismes sous l'autorité du ministre, le montant, pour 2014-2015 (et la ventilation pour chaque mois), de chacune des dépenses suivantes : a) la photocopie; b) le mobilier de bureau; c) l'ameublement; d) la décoration et l'embellissement; e) le distributeur d'eau de source; f) le remboursement des frais de transport; g) le remboursement des frais d'hébergement; h) le remboursement des frais de repas; i) le remboursement des frais d'alcool et de fêtes; j) l'ensemble des dépenses applicables à la participation à des congrès, des colloques et toute session de type perfectionnement ou ressourcement : I. a) au Québec; II. b) à l'extérieur du Québec.
14	Séparément, pour le cabinet ministériel, pour la Direction générale du ministère (bureau du sous-ministre, des sous-ministres adjoints et associés) et pour les organismes sous l'autorité du ministre, le montant, pour 2014-2015 (et la ventilation pour chaque mois), de chaque dépense reliée à la téléphonie : a) le nombre de téléphones cellulaires (« BlackBerry », iPhone ou autres types de téléphones intelligents) utilisés; b) le nombre de tablettes électroniques utilisées (IPAD ou autres); c) le nombre de téléavertisseurs utilisés; d) les coûts d'acquisition des appareils; e) le coût d'utilisation des appareils; f) le coût des contrats téléphoniques; g) les noms des fournisseurs; h) le nombre de minutes utilisées; i) les ordinateurs portables; j) le nombre d'ordinateurs portables utilisés; k) le coût des frais d'itinérance; l) les coûts de résiliation, s'il y a lieu.
15.	a) Concernant les effectifs de chacun des ministères et organismes, et ce, pour 2012-2013, 2013-2014 et 2014-2015 ainsi que les prévisions pour 2015-2016 (par établissement pour les réseaux de la Santé et des Services sociaux et le réseau de l'éducation) : le nombre et la répartition, par tranches d'âge, du personnel masculin et féminin, des personnes handicapées, anglophones, autochtones et des communautés culturelles pour chaque catégorie d'emploi (cadres, professionnels, fonctionnaires, etc.); 35 ans et plus. b) Concernant les effectifs de chacun des ministères et organismes, et ce, pour 2012-2013, 2013-2014 et 2014-2015 ainsi que les prévisions pour 2015-2016 (par établissement pour les réseaux de la Santé et des Services sociaux et le réseau de l'éducation) : le nombre et la répartition, par tranches d'âge, du personnel masculin et féminin, des personnes handicapées, anglophones, autochtones et des communautés culturelles pour chaque catégorie d'emploi (cadres, professionnels, fonctionnaires, etc.); 35 ans et moins. c) Concernant les effectifs de chacun des ministères et organismes, et ce, pour 2012-2013, 2013-2014 et 2014-2015 ainsi que les prévisions pour 2015-2016 (par établissement pour les réseaux de la Santé et des Services sociaux et le réseau de l'éducation) : le nombre total de jours de maladie pris par le personnel. d) Concernant les effectifs de chacun des ministères et organismes, et ce, pour 2012-

ÉTUDE DES CRÉDITS 2015-2016

DEMANDES DE RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX
DE L'OPPOSITION OFFICIELLE

#	Table des matières
	2013, 2013-2014 et 2014-2015 ainsi que les prévisions pour 2015-2016 (par établissement pour les réseaux de la Santé et des Services sociaux et le réseau de l'éducation) : le nombre de personnes ayant dans leur réserve de congé de maladie moins de 10 jours, de 10 à 50 jours, de 50 à 100 jours et 100 jours et plus, et leur valeur estimée, par catégorie d'emploi.
e)	Concernant les effectifs de chacun des ministères et organismes, et ce, pour 2012-2013, 2013-2014 et 2014-2015 ainsi que les prévisions pour 2015-2016 (par établissement pour les réseaux de la Santé et des Services sociaux et le réseau de l'éducation) : le nombre d'heures supplémentaires travaillées par le personnel et la répartition de la rémunération de ces heures supplémentaires (argent, vacances, etc.); - le coût moyen par employé, selon la classe de travail.
f)	Concernant les effectifs de chacun des ministères et organismes, et ce, pour 2012-2013, 2013-2014 et 2014-2015 ainsi que les prévisions pour 2015-2016 (par établissement pour les réseaux de la santé et des Services sociaux et le réseau de l'éducation) : le nombre total de jours de vacances pris par le personnel.
g)	Concernant les effectifs de chacun des ministères et organismes, et ce, pour 2012-2013, 2013-2014 et 2014-2015 ainsi que les prévisions pour 2015-2016 (par établissement pour les réseaux de la Santé et des Services sociaux et le réseau de l'éducation) : le nombre de personnes ayant dans leur réserve de jours de vacances moins de 10 jours, de 10 à 50 jours, de 50 à 100 jours et 100 jours et plus, et leur valeur estimée, par catégorie d'emploi;
h)	Concernant les effectifs de chacun des ministères et organismes, et ce, pour 2012-2013, 2013-2014 et 2014-2015 ainsi que les prévisions pour 2015-2016 (par établissement pour les réseaux de la Santé et des Services sociaux et le réseau de l'éducation) : le nombre de plaintes pour harcèlement psychologique.
i)	Concernant les effectifs de chacun des ministères et organismes, et ce, pour 2012-2013, 2013-2014 et 2014-2015 ainsi que les prévisions pour 2015-2016 (par établissement pour les réseaux de la Santé et des Services sociaux et le réseau de l'éducation) : le nombre de personnes et la répartition par catégorie d'emploi (cadres, professionnels, fonctionnaires, contractuels, etc.) qui reçoivent une rémunération du ministère ou d'un organisme relevant du ministère, et qui reçoivent également une prestation de retraite d'un régime de retraite du secteur public, parapublic ou des réseaux de la santé et de l'éducation, soit les commissions scolaires, les cégeps, les établissements universitaires, les agences régionales et les établissements hospitaliers.
j)	Concernant les effectifs de chacun des ministères et organismes, et ce, pour 2012-2013, 2013-2014 et 2014-2015 ainsi que les prévisions pour 2015-2016 (par établissement pour les réseaux de la Santé et des Services sociaux et le réseau de l'éducation) : l'évolution des effectifs réguliers par catégorie d'emploi (cadres supérieurs et intermédiaires, professionnels, techniciens, personnel de bureau, ouvriers et agents de la paix, etc.) et par leur territoire habituel de travail (centre principal de direction et chacune des régions).
k)	Concernant les effectifs de chacun des ministères et organismes, et ce, pour 2012-2013, 2013-2014 et 2014-2015 ainsi que les prévisions pour 2015-2016 (par établissement pour les réseaux de la Santé et des Services sociaux et le réseau de l'éducation) : l'évolution du nombre d'employés bénéficiant d'un traitement additionnel en raison de la complexité de la tâche à accomplir.
l)	Concernant les effectifs de chacun des ministères et organismes, et ce, pour 2012-2013, 2013-2014 et 2014-2015 ainsi que les prévisions pour 2015-2016 (par établissement pour les réseaux de la Santé et des Services sociaux et le réseau de l'éducation) : le nombre d'employés bénéficiant d'un traitement supérieur à celui

ÉTUDE DES CRÉDITS 2015-2016

DEMANDES DE RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX
DE L'OPPOSITION OFFICIELLE

#	Table des matières
	normalement prévu pour la tâche qu'ils ont accomplie.
	m) Concernant les effectifs de chacun des ministères et organismes, et ce, pour 2012-2013, 2013-2014 et 2014-2015 ainsi que les prévisions pour 2015-2016 (par établissement pour les réseaux de la Santé et des Services sociaux et le réseau de l'éducation) : le nombre de postes par catégories d'emploi et par leur territoire habituel de travail (centre principale de direction et chacune des régions).
	n) Concernant les effectifs de chacun des ministères et organismes, et ce, pour 2012-2013, 2013-2014 et 2014-2015 ainsi que les prévisions pour 2015-2016 (par établissement pour les réseaux de la Santé et des Services sociaux et le réseau de l'éducation) : le niveau des effectifs pour chacune des catégories d'emploi pour chacun des cinq prochains exercices budgétaires.
	o) Concernant les effectifs de chacun des ministères et organismes, et ce, pour 2012-2013, 2013-2014 et 2014-2015 ainsi que les prévisions pour 2015-2016 (par établissement pour les réseaux de la Santé et des Services sociaux et le réseau de l'éducation) : le nombre d'employés permanents et temporaires.
	p) Concernant les effectifs de chacun des ministères et organismes, et ce, pour 2012-2013, 2013-2014 et 2014-2015 ainsi que les prévisions pour 2015-2016 (par établissement pour les réseaux de la Santé et des Services sociaux et le réseau de l'éducation) : le nombre de départs volontaires, ventilé par raisons du départ.
16.	a) Pour chaque ministère et organisme public, et ce par direction : le nombre de départs à la retraite en 2013-2014 et en 2014-2015, incluant le total et la ventilation des indemnités versées. b) Pour chaque ministère et organisme public, et ce, par direction : le nombre de remplacements effectués en application du plus récent Plan de gestion des ressources humaines. c) Pour chaque ministère et organisme public, et ce par direction : le nombre de départs à la retraite prévus pour 2015-2016 et 2016-2017 et les indemnités de retraite qui seront versées. d) Pour chaque ministère et organisme, et ce par direction : le nombre de retraités de la fonction publique ou parapublique engagés pour un ou des contrats.
17.	Liste des baux pour les espaces occupés par les ministères et organismes en 2014-2015 en indiquant pour chacun d'eux : a) l'emplacement de la location; b) la superficie totale pour chaque local loué; c) la superficie totale réellement occupée; d) la superficie inoccupée; e) le coût de location au mètre carré; f) le coût total de ladite location; g) les coûts d'aménagement, de rénovation réalisé depuis le 1er avril 2011, la nature des travaux et le ou les bureaux visés; h) la durée du bail; i) le propriétaire de l'espace loué; j) les noms des sous-locataires et les revenus liés à des sous-locations, le cas échéant.
18.	Pour le cabinet ministériel, les bureaux de circonscription des ministres, la direction générale du ministère et la haute direction des organismes publics, fournir la ventilation des coûts, pour 2014-2015, du déménagement, de l'aménagement, de la rénovation et autres travaux effectués dans les espaces occupés. Pour les rénovations, fournir : a) la ou les dates des travaux; b) les coûts; c) le nom de la ou des firmes ayant effectué les travaux.

ÉTUDE DES CRÉDITS 2015-2016

DEMANDES DE RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX DE L'OPPOSITION OFFICIELLE

#	Table des matières
19.	Liste du personnel de cabinet de chaque membre du Conseil des ministres durant l'année 2014-2015, en indiquant pour chaque individu : a) la date de l'entrée en fonction et la date de départ; b) le titre de la fonction; c) l'adresse du port d'attache; d) le traitement annuel ou, selon le cas, les honoraires versés; e) la prime de départ versée, le cas échéant; f) le montant total et la ventilation des primes ou bonis reçus; g) la liste du personnel politique, incluant le personnel de soutien, qui fait partie de la fonction publique et de quelle masse salariale il relève; h) la description de tâches; i) le montant détaillé des salaires, des honoraires et des contrats donnés par le cabinet pour 2014-2015; j) le nombre total d'employés au cabinet; k) la masse salariale totale par cabinet pour les années financières 2012-2013, 2013-2014 et 2014-2015; l) le nom des employés bénéficiant d'un traitement supérieur à celui prévu pour la fonction occupée; m) s'il a ou non signé les directives du premier ministre intitulées : <i>Directive sur la transparence et l'éthique relativement à l'exercice des fonctions du personnel des cabinets de ministre</i> et <i>Directive concernant les règles applicables lors de la cessation d'exercice de certaines fonctions pour l'État</i>.
20.	Liste des sommes d'argent versées en 2014-2015 à même le budget discrétionnaire du ministre, du ministre délégué, du ministère ou de l'organisme, en indiquant : a) le nom de l'organisme concerné ou de la personne; b) la circonscription électorale; c) le montant attribué; d) le détail du projet visé et le but poursuivi par le ministère ou l'organisme.
21.	Liste du personnel hors structure, par catégorie d'emploi (cadres, professionnels, fonctionnaires, etc.), rémunéré par le ministère, mais qui n'occupe aucun poste dans ce ministère : a) le nom de la personne; b) le poste occupé; c) le salaire de base et les bonis, le cas échéant; d) l'assignation initiale et l'assignation actuelle; e) la date de l'assignation hors structure; f) la date de la fin de l'assignation, s'il y a lieu.
22.	Liste du personnel en disponibilité par catégorie d'emploi (cadres, professionnels, fonctionnaires, etc.), en indiquant : a) le poste initial; b) le salaire; c) le poste actuel, s'il y a lieu; d) la date de la mise en disponibilité; e) les prévisions pour 2015-2016.
23.	Pour chaque ministère et organisme public (y compris les agences, sociétés, établissements, institutions, etc.), fournir pour 2014-2015, le nombre d'occasionnels mis à pied dont le ministère ou l'organisme a mis fin à l'emploi ou dont le contrat n'a pas été renouvelé, en ventilant : a) par catégorie d'emploi (cadres, professionnels, personnel de soutien, fonctionnaires, etc.); b) prévisions pour 2015-2016; c) par catégorie d'âge.

ÉTUDE DES CRÉDITS 2015-2016

DEMANDES DE RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX
DE L'OPPOSITION OFFICIELLE

#	Table des matières
24.	Liste du personnel rémunéré par le ministère et affecté à d'autres organismes publics, parapublics, parapublics non gouvernementaux et autres, en indiquant : a) le nom de la personne; b) le poste occupé et le nom de l'organisme; c) le salaire de base et les bonis, le cas échéant; d) l'assignation initiale; e) l'assignation actuelle; f) la date de l'assignation hors structure; g) la date de la fin de l'assignation (s'il y a lieu).
25.	Liste de tous les abonnements aux journaux, aux revues mensuelles, aux publications (format papier ou électronique), aux sites spécialisés de recherche sur Internet (Eureka, etc.) du ministère et des organismes publics en 2014-2015, en précisant pour chaque abonnement : a) coût de chacun; b) le fournisseur; c) la nature du service. Ventiler le montant total par catégories.
26.	Les sommes déboursées par le cabinet ministériel, le ministère ou les organismes publics pour l'achat de billets de saison, la réservation de loges et les frais payés afin de devenir membre d'un club privé ou autre.
27.	Pour chaque site Internet du ministère ou de l'organisme public (incluant les événements ponctuels), fournir, et ce depuis l'existence du site : a) le nom du site Web; b) le nom de la firme ou du professionnel, des personnes qui ont conçu le site; c) les coûts de construction du site; d) les coûts d'hébergement, d'entretien et de mise à jour; e) les coûts de modernisation ou de refonte (en spécifiant combien de fois le site a été refait et les raisons du changement); f) la fréquence journalière, hebdomadaire et mensuelle des visites (nombre de « hits ») g) la fréquence moyenne de mise à jour; h) le responsable du contenu sur le site.
28.	Nominations, depuis le 1er avril 2014, de mandataires, d'émissaires, de négociateurs, de médiateurs, de commissaires, d'experts, d'enquêteurs et sans en restreindre la portée: a) la liste; b) le nom de la personne; c) les mandats de chacune de ces personnes; d) les contrats octroyés pour chaque mandat; e) le résultat du travail effectué; f) les échéances prévues; g) les sommes impliquées.
29.	Pour 2014-2015, les dépenses effectuées par ministère pour les visites ou rencontres ministérielles et sous ministérielles dans les régions du Québec, en ventilant pour chacune des régions.
30.	Pour chaque ministère et organisme, concernant les demandes d'accès à l'information en 2012-2013, 2013-2014 et 2014-2015 : a) les coûts reliés au traitement et réponses aux demandes d'accès; b) le montant total facturé et récolté découlant des demandes d'accès à l'information; c) le nombre total de demandes reçues; d) le nombre de refus (en précisant, par catégorie, les raisons et/ou articles de la Loi invoqués pour le refus); e) le nombre de demandes ayant été traitées dans un délai de 20 jours; f) le nombre de demandes ayant été traitées dans un délai de 30 jours;

ÉTUDE DES CRÉDITS 2015-2016

DEMANDES DE RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX DE L'OPPOSITION OFFICIELLE

#	Table des matières
	g) le nombre de demandes ayant été traitées hors délai.
31.	La liste de toutes les activités confiées à chaque adjoint parlementaire des membres du Conseil des ministres pour 2014-2015 : a) le coût (déplacements, etc.); b) le nombre de ressources affectées; c) le nombre de rencontres; d) le nombre d'ETC affecté à chaque mandat en indiquant leur fonction et leur titre.
32.	La liste des ententes et leur nature, signées en 2014-2015 entre le ministère ou l'organisme et le gouvernement fédéral ou d'autres provinces canadiennes, dont la signature a été permise à la suite d'une autorisation obtenue en vertu des articles 3.11, 3.12 ou 3.12.1 de la <i>Loi sur le ministère du Conseil exécutif</i> ou d'une exclusion obtenue en vertu du premier alinéa de l'article 3.13 de cette même loi.
33.	Le détail des crédits périmés et des gels de crédits pour chaque ministère et organisme par année budgétaire, et ce, pour l'année financière 2014-2015 et les prévisions pour 2015-2016.
34.	Tel que le mentionne la <i>Politique de financement des services publics</i> , l'inventaire complet des services que le ministère et des organismes gouvernementaux qui relèvent du ministère offrent aux citoyens et les tarifs qu'ils exigent. Le coût unitaire de chacun de ceux-ci. La liste de tous les revenus autonomes (tarifs, permis, droits, redevances, etc.) du ministère et des organismes gouvernementaux qui relèvent du ministère pour les trois dernières années et les projections pour l'année 2015-2016.
35.	Pour chaque ministère et organisme, une copie du plan de réduction des dépenses de fonctionnement pour 2014-2015 et les prévisions 2015-2016.
36.	Pour chaque ministère et organisme public, les sommes reçues en 2013-2014 et en 2014-2015, ainsi que les prévisions pour 2015-2016 et 2016-2017, en provenance du gouvernement fédéral ou d'un autre gouvernement. Indiquer de façon ventilée pour chaque programme, ententes ou autres les sommes reçues, la ou les dates des versements et à quelles fins elles ont été consacrées par le ministère ou l'organisme.
37.	Pour chaque ministère et organisme (y compris les agences, sociétés d'état, établissements, bureaux, organismes de l'état, comités, conseils, institutions, etc.), fournir pour l'année financière 2014-2015, en ventilant par catégorie d'emploi (cadres, professionnels, fonctionnaires, etc.) : le montant total des primes au rendement et des bonis.
38.	Pour chaque ministère et organisme (y compris les agences, sociétés d'état, établissements, bureaux, organismes de l'état, comités, conseils, institutions, etc.), fournir pour l'année financière 2014-2015, en ventilant par catégorie d'emploi (cadres, professionnels, fonctionnaires, etc.) : le montant total des primes de départ (allocations de transition), incluant les montants versés pour bris de contrat.
39.	Pour chaque ministère et organisme dont les agences, sociétés d'État, établissements, bureaux, organismes de l'État, comités, conseils, institutions, etc., fournir pour l'année financière 2014-2015 le montant total et la ventilation par catégorie d'emploi des augmentations de salaire.
40.	Pour 2014-2015, combien y a-t-il de cadres, de dirigeants de la fonction publique incluant les sous-ministres, à qui les salaires sont versés sans qu'aucune fonction ou tâche ne leur soit assignée? Pour chaque personne : a) fournir la liste des noms, des fonctions précédentes occupées et la date de cessation des fonctions; b) fournir la liste des salaires versés et préciser le montant total dépensé par le ministère ou l'organisme.

ÉTUDE DES CRÉDITS 2015-2016

DEMANDES DE RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX
DE L'OPPOSITION OFFICIELLE

#	Table des matières
41.	Pour 2014-2015, combien y a-t-il de cadres, de dirigeants de la fonction publique incluant les sous-ministres, ayant été déplacés de leurs fonctions à la suite du changement de gouvernement? Pour chaque personne : a) fournir la liste des noms, des fonctions précédentes occupées et la date de cessation des fonctions; b) fournir la liste des salaires versés; c) boni ou prime relié au déplacement de la fonction.
42.	La liste des personnes et le mandat des comités formés par le Conseil exécutif, les ministères et organismes ainsi que les honoraires donnés à ces personnes.
43.	Pour la préparation des projets de loi, des politiques, des stratégies ou des consultations gouvernementales, indiquer, pour chaque type, si une entente de confidentialité a été requise par le ministère ou le cabinet auprès des partenaires. Le cas échéant, pour chacun des types visés, fournir la liste des partenaires engagés ainsi que ladite entente.
44.	Coûts de reconduction des programmes existantes : liste exhaustive des programmes ministériels existants à la fin de l'année financière 2014-2015 et qui n'ont pas été reconduits intégralement en 2015-2016. Pour chacun de ces programmes existants en 2014-2015, donner le coût de reconduction intégral et la dépense prévue aux crédits 2015-2016, en incluant les programmes qui ont été abolis et pour lesquels la dépense sera nulle.
45.	Liste des situations en 2014-2015 où s'est appliqué le principe du cran d'arrêt, tel qu'il est défini dans le Budget de dépenses 2014-2015. Indiquer les nouvelles initiatives ou toute majoration apportée à un programme existant, les montants en cause ainsi que les mesures prises pour dégager les sommes nécessaires à leur financement.
46.	Nombre de fonctionnaires ou ETC affectés à l'élaboration et à la mise en œuvre du Plan Nord en 2014-2015 et prévisions pour 2015-2016.
47.	Ventilation du budget du ministère consacré à l'élaboration et à la mise en œuvre du Plan Nord pour 2014-2015 et prévision pour 2015-2016.
48.	Portrait global et montant global de tous les contrats octroyés par un ministère ou un organisme en 2014-2015 qui ont fait l'objet de coûts additionnels autorisés suite à une délégation du pouvoir du dirigeant de l'organisme d'autoriser une dépense supplémentaire, comme il est prévu à l'article 17 de la Loi sur les contrats des organismes publics. Indiquer si oui ou non le ministère ou l'organisme compile cette information et sous quel format. Si oui, fournir la liste ventilée par bénéficiaire et par mode d'octroi (soumission publique, sur invitation ou contrat négocié) en indiquant : a) le nombre d'autorisations; b) le nom du professionnel ou de la firme touché(e); c) le nom de tous les sous-traitants associés au contrat; d) le montant accordé; e) le nom de la personne ayant autorisé la dépense supplémentaire; f) les motifs de la demande; g) tout rapport d'évaluation, de vérification ou d'enquête produit concernant un de ces contrats.
49.	Concernant les dépenses en informatique, pour chacun des ministères et organismes (incluant les agences, sociétés, établissements, institutions ou autres), et ce, pour 2012-2013, 2013-2014 et 2014-2015 ainsi que les prévisions pour 2015-2016 : a) la dépense totale (opération et capital); b) les grands dossiers en cours; c) le nombre d'employés attitrés aux dossiers informatiques; d) le nombre de consultants externes attitrés aux dossiers informatiques.

ÉTUDE DES CRÉDITS 2015-2016

DEMANDES DE RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX
DE L'OPPOSITION OFFICIELLE

#	Table des matières
50.	a) Pour chaque ministère et organisme (y compris les agences, sociétés d'État, établissements, bureaux, organismes de l'État, comités, conseils, etc.), fournir pour 2014-2015, en ventilant par catégorie d'emploi (cadres, professionnels, fonctionnaires, etc.) : la masse salariale. b) Pour chaque ministère et organisme (y compris les agences, sociétés d'État, établissements, bureaux, organismes de l'État, comités, conseils, etc.), fournir pour 2014-2015, en ventilant par catégorie d'emploi (cadres, professionnels, fonctionnaires, etc.) : des indemnités de retraite, s'il y a lieu.
51.	Pour chaque ministère et organisme (y compris les agences, sociétés d'État, établissements, bureaux, organismes de l'État, comités, conseils, etc.), fournir pour 2014-2015, en ventilant par catégorie d'emploi (cadres, professionnels, fonctionnaires, etc.) : le taux d'absentéisme.
52.	Pour chaque ministère et organisme public, portrait complet et bilan détaillé des actions entreprises et des compressions réalisées à la suite de l'annonce du président du conseil du trésor le 25 novembre 2014. Plus précisément, fournir l'information relative aux actions dans le cadre : a) du Plan de réduction des effectifs pour les ministères et organismes visant une réduction d'au minimum 2% de leur niveau d'effectifs; b) du chantier sir ;a révision et l'optimisation des structures et des organismes de l'État; c) d'autres actions visant à limiter certains facteurs pouvant contribuer à augmenter les dépenses de rémunération; d) de la suspension des bonis du personnel de direction et d'encadrement des ministères, des organismes gouvernementaux et des cabinets ministériels. Fournir les prévisions pour 2015-2016.
53.	Pour chaque ministère et organisme public, le détail des actions réalisées ou amorcées en 2014-2015 en vue d'atteindre les objectifs fixés dans la Stratégie gouvernementale de développement durable.
54.	Pour chaque ministère et organisme, liste de tous les rapports (d'évaluation, de vérification, d'enquête ou autres), études, avis, analyses, etc., produits par le ministère ou commandés à un organisme ou une firme externe en 2014-2015 en indiquant pour chacun : a) le sujet; b) la ou les raisons pourquoi il a été produit ou commandé; c) les coûts reliés à sa réalisation; d) le nom de l'organisme ou de la firme externe, s'il y a lieu. Préciser, pour chacun, s'il découle d'une demande du ministre ou du cabinet ministériel.

ÉTUDE DES CRÉDITS 2015-2016

DEMANDES DE RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX DE L'OPPOSITION OFFICIELLE

de fiche : RG 1

1. Liste des voyages hors Québec pour l'année financière 2014-2015 :

- a) les endroits et dates de départ et de retour;
- b) la copie des programmes et rapports de mission;
- c) les personnes rencontrées;
- d) le coût (avec une ventilation par poste : frais de déplacement, d'hébergement, de repas, autres frais, etc.);
- e) les noms des ministres, députés, du personnel de cabinet, des fonctionnaires concernés (avec leur titre) et des autres participants (avec leur titre) regroupés par mission;
- f) pour les organismes, les noms et les titres des dirigeants et fonctionnaires concernés et autres participants;
- g) la liste des ententes signées ou annoncées, le cas échéant;
 - les détails de ces ententes;
 - les résultats obtenus à ce jour;
- h) les investissements annoncés, le cas échéant, ainsi que le nombre d'emplois estimé.

Aucun voyage hors Québec n'a été effectué durant l'année financière 2014-2015.

SOURCE : Commission de l'équité salariale

COLLABORATION : Direction de la planification et du développement

VALIDATION: Secrétariat général

ÉTUDE DES CRÉDITS 2015-2016

**DEMANDES DE RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX
DE L'OPPOSITION OFFICIELLE**

de fiche : RG 2

2. Pour chacun des voyages fait en avion ou en hélicoptère par chaque membre du Conseil des ministres, des membres des cabinets ministériels au Québec et des dirigeants d'organismes pour 2014-2015 :

- a) l'itinéraire et les dates du départ et/ou du retour;
- b) les coûts ventilés;
- c) le cas échéant, tout autre coût ventilé par poste: frais d'hébergement, frais de repas, autres frais, etc.;
- d) Pour les organismes, les noms et les titres des dirigeants et des fonctionnaires concernés et autres participants.

Aucun voyage ou déplacement en avion ou en hélicoptère n'a été effectué par la présidente de la Commission durant l'année 2014-2015.

SOURCE : Commission de l'équité salariale

COLLABORATION : Direction de la planification et du développement

VALIDATION: Secrétariat général

ÉTUDE DES CRÉDITS 2015-2016

DEMANDES DE RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX
DE L'OPPOSITION OFFICIELLE

de fiche : RG 3

3. Liste des dépenses en publicité (incluant celles sur Internet), en articles promotionnels et en commandites pour chaque ministère (y compris le cabinet ministériel) et organisme. Fournir la liste détaillée de ces dépenses en indiquant :
- a) la ventilation des sommes dépensées pour 2014-2015, et les prévisions pour 2015-2016;
 - b) les noms des firmes de publicité retenues;
 - c) la liste des contrats octroyés en indiquant le coût et le mode d'octroi pour chacun (soumission publique, sur invitation ou contrat négocié);
 - d) les noms des fournisseurs, incluant les contrats de photographes;
 - e) le but visé par chaque dépense;
 - f) dans le cas d'une commandite, la raison et le nom de l'organisme bénéficiaire;
 - g) le coût total et ventilé pour les communiqués de presse.

a) La ventilation des sommes dépensées pour l'exercice financier 2014-2015 :	• Ose Design • CSPQ • Total : 357,54 \$
b) Les noms des firmes de publicité :	Aucune
c) Mode d'octroi du contrat (soumission publique, sur invitation ou contrat négocié) :	Contrats de gré à gré
d) Le nom des fournisseurs, incluant les contrats de photographies :	Ose Design; CSPQ.
e) Le but visé par chaque dépense :	Formation générale sur la Loi.
f) Dans le cas d'une commandite, l'organisme bénéficiaire :	La Commission n'a fait aucune dépense de commandite.
g) Le coût total et ventilé pour les communiqués de presse :	Aucun
Pour les contrats de plus de 25 000 \$, l'information se trouve aux engagements financiers qui feront l'objet d'une étude particulière par la Commission de l'administration publique.	

ÉTUDE DES CRÉDITS 2015-2016

**DEMANDES DE RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX
DE L'OPPOSITION OFFICIELLE**

de fiche : RG 4

4. Liste des dépenses pour l'organisation et la tenue de conférences de presse, d'événements médiatiques, ou autres événements (sommets, congrès, conférences, etc.) :

Par le ministère, en incluant le cabinet ministériel ou l'organisme :

- a) les sommes dépensées en 2014-2015 et les prévisions pour 2015-2016, ventilées par type d'événement;
- b) le but visé par chaque dépense;
- c) le nombre total et liste d'événements, ventilé par type d'événement;

Par une firme externe :

- d) les sommes dépensées 2014-2015 et les prévisions pour 2015-2016, ventilées par type d'événement;
- e) le nom du professionnel ou de la firme de publicité;
- f) la liste des contrats octroyés en indiquant le coût le mode d'octroi du contrat (soumission publique, sur invitation, contrat négocié, avenants);
- g) la liste et les noms des fournisseurs et consultants, s'il y a lieu, incluant les contrats de photographies, des vidéos, etc.;
- h) le but visé par chaque dépense;
- i) le nombre total et liste d'événements ventilé par type d'événement.

La Commission de l'équité salariale n'a organisé ou fait organiser aucun événement en 2014-2015.

SOURCE : Commission de l'équité salariale

COLLABORATION : Direction des communications

VALIDATION: Secrétariat général

ÉTUDE DES CRÉDITS 2015-2016

**DEMANDES DE RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX
DE L'OPPOSITION OFFICIELLE**

de fiche : RG 5

5. La liste des dépenses en formation de communication :

Organisée par le ministère ou l'organisme :

- a) les sommes dépensées en 2014-2015 et les prévisions pour 2015-2016, ventilées par type d'événement;
- b) le but recherché par chaque dépense;
- c) nombre total et liste des formations ventilée par catégorie;

Organisée par une firme externe :

- d) les sommes dépensées en 2014-2015 et les prévisions pour 2015-2016;
- e) le nom de la ou des firmes de publicité ou de communications;
- f) le mode d'octroi du contrat (soumission publique, sur invitation ou contrat négocié);
- g) la liste et les noms des fournisseurs ou/et des consultants, s'il y a lieu;
- h) le but visé par chaque dépense;
- i) nombre total et liste des formations ventilée par catégorie.

La Commission de l'équité salariale n'a effectué aucune dépense en formation de communication en 2014-2015.

ÉTUDE DES CRÉDITS 2015-2016

**DEMANDES DE RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX
DE L'OPPOSITION OFFICIELLE**

de fiche : RG 6

6. La liste des dépenses en formation de communication : <u>Organisée par le ministère ou l'organisme pour le personnel politique, les membres du conseil exécutif ou les députés :</u> a) les sommes dépensées pour l'exercice financier 2014-2015 et les prévisions pour 2015-2016; b) le but visé par chaque dépense; c) la nature de la formation; d) les personnes concernées.

S/O

COMMISSION DE L'ÉQUITÉ SALARIALE

ÉTUDE DES CRÉDITS 2015-2016

DEMANDES DE RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX
DE L'OPPOSITION OFFICIELLE

de fiche : RG 7

7. Liste ventilée par bénéficiaire et par mode d'octroi (soumission publique, sur invitation ou contrat négocié) de tous les contrats octroyés par un ministère ou un organisme (y compris le cabinet ministériel) en 2014-2015, en indiquant, pour chaque contrat :

a) les noms du professionnel ou de la firme;

b) les noms de tous les sous-traitants associés au contrat, leur mandat et le résultat (rapport ou document final);

c) le détail des travaux ou services effectués (but visé);

d) la date d'octroi du contrat;

e) le coût total, y compris les avenants et/ou suppléments;

f) l'échéancier;

g) dans le cas d'un octroi par soumission, fournir le nom des soumissionnaires et le montant des soumissions.

NOM DU FOURNISSEUR	OBJET DU CONTRAT	MONTANT	MODE D'OCTROI
Alfid Services immobiliers ltée	Réparation de la tuyauterie du système de climatisation de la salle des serveurs	3 906 \$	Contrat de gré à gré
Copiexpress enr.	Impression du Rapport annuel de gestion 2013-2014	1 191 \$	Contrat de gré à gré
Corporate Express Canada inc.	Achat de fournitures de bureau (mai 2014)	1 224 \$	Entente permanente d'achat
Corporate Express Canada inc.	Achat de fournitures de bureau (novembre 2014)	1 224 \$	Entente permanente d'achat
Courrier parlementaire	Abonnement annuel au Courrier Parlementaire	1 850 \$	Contrat de gré à gré
DJJ Consultants inc.	Entretien des logiciels de sécurité informatique	1 220 \$	Contrat de gré à gré
DJJ Consultants inc.	Installation et configuration d'un système pour assurer la relève des pare-feu informatiques	2 475 \$	Contrat de gré à gré
DJJ Consultants inc.	Entretien et configuration des serveurs de télécommunication et des pare-feu	8 000 \$	Contrat de gré à gré

SOURCE : Commission de l'équité salariale

COLLABORATION : Direction de la planification et du développement

VALIDATION: Secrétariat général

COMMISSION DE L'ÉQUITÉ SALARIALE

ÉTUDE DES CRÉDITS 2015-2016

DEMANDES DE RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX
DE L'OPPOSITION OFFICIELLE

de fiche : RG 7

7. Liste ventillée par bénéficiaire et par mode d’octroi (soumission publique, sur invitation ou contrat négocié) de tous les contrats octroyés par un ministère ou un organisme (y compris le cabinet ministériel) en 2014-2015, en indiquant, pour chaque contrat :

a) les noms du professionnel ou de la firme;

b) les noms de tous les sous-traitants associés au contrat, leur mandat et le résultat (rapport ou document final);

c) le détail des travaux ou services effectués (but visé);

d) la date d'octroi du contrat;

e) le coût total, y compris les avenants et/ou suppléments;

f) l'échéancier;

g) dans le cas d'un octroi par soumission, fournir le nom des soumissionnaires et le montant des soumissions.

NOM DU FOURNISSEUR	OBJET DU CONTRAT	MONTANT	MODE D'OCTROI
DJJ Consultants inc.	Achat de licences (pare-feu, antivirus, etc.)	1 296 \$	Contrat de gré à gré
École nationale d'administration publique	Formation portant sur la gestion axée sur les résultats dans le cadre des travaux entourant la Planification stratégique 2015-2020	3 530 \$	Contrat de gré à gré
École nationale d'administration publique	Conseil stratégique et accompagnement pour l'élaboration de la Planification stratégique 2015-2020	2 792 \$	Contrat de gré à gré
École nationale d'administration publique	Conseil pour l'élaboration et la mise en place des stratégies et des moyens à mettre en œuvre dans le cadre de la Planification stratégique 2015-2020	4 050 \$	Contrat de gré à gré
Egyde conseils inc.	Tests de sécurité informatique (intrusion et vulnérabilité)	7 000 \$	Appel d'offres sur invitation
Gestion de collections informatisées inc.	Soutien technique pour le logiciel de gestion documentaire	2 501 \$	Contrat de gré à gré
Groupe Renaud & Associés inc.	Programme d'aide aux employés	6 900 \$	Contrat de gré à gré

SOURCE : Commission de l'équité salariale
COLLABORATION : Direction de la planification et du développement
VALIDATION: Secrétariat général

COMMISSION DE L'ÉQUITÉ SALARIALE

ÉTUDE DES CRÉDITS 2015-2016

DEMANDES DE RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX
DE L'OPPOSITION OFFICIELLE

de fiche : RG 7

7. Liste ventilée par bénéficiaire et par mode d’octroi (soumission publique, sur invitation ou contrat négocié) de tous les contrats octroyés par un ministère ou un organisme (y compris le cabinet ministériel) en 2014-2015, en indiquant, pour chaque contrat :
a) les noms du professionnel ou de la firme;
b) les noms de tous les sous-traitants associés au contrat, leur mandat et le résultat (rapport ou document final);
c) le détail des travaux ou services effectués (but visé);
d) la date d'octroi du contrat;
e) le coût total, y compris les avenants et/ou suppléments;
f) l'échéancier;
g) dans le cas d'un octroi par soumission, fournir le nom des soumissionnaires et le montant des soumissions.

NOM DU FOURNISSEUR	OBJET DU CONTRAT	MONTANT	MODE D'OCTROI
Hypertec Systèmes inc.	Achat de 8 ordinateurs portables	6 387 \$	Entente permanente d'achat
Hypertec Systèmes inc.	Achat d'un serveur informatique	7 186 \$	Entente permanente d'achat
Institut de médiation et d'arbitrage du Québec	Inscriptions au colloque « Comprendre et dénouer les conflits de groupe »	1 050 \$	Contrat de gré à gré
Joseph Clermont inc.	Achat de fournitures de bureau	1 146 \$	Contrat de gré à gré
Logitech Plus inc.	Installation d'une mise à jour du logiciel du système d'accès des locaux par cartes magnétiques	1 445 \$	Contrat de gré à gré
Merlicom inc.	Location d'un kiosque au Congrès 2014 de l'Ordre des conseillers en ressources humaines agréés	2 850 \$	Contrat de gré à gré
National Event Management	Location d'un kiosque au Salon de la femme de Québec	1 770 \$	Contrat de gré à gré
Publications CCH Itée	Abonnement au Contrôle judiciaire de l'action gouvernementale	1 050 \$	Contrat de gré à gré

SOURCE : Commission de l'équité salariale

COLLABORATION : Direction de la planification et du développement

VALIDATION: Secrétariat général

COMMISSION DE L'ÉQUITÉ SALARIALE

ÉTUDE DES CRÉDITS 2015-2016

DEMANDES DE RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX
DE L'OPPOSITION OFFICIELLE

de fiche : RG 7

7. Liste ventilée par bénéficiaire et par mode d'octroi (soumission publique, sur invitation ou contrat négocié) de tous les contrats octroyés par un ministère ou un organisme (y compris le cabinet ministériel) en 2014-2015, en indiquant, pour chaque contrat :
a) les noms du professionnel ou de la firme;
b) les noms de tous les sous-traitants associés au contrat, leur mandat et le résultat (rapport ou document final);
c) le détail des travaux ou services effectués (but visé);
d) la date d'octroi du contrat;
e) le coût total, y compris les avenants et/ou suppléments;
f) l'échéancier;
g) dans le cas d'un octroi par soumission, fournir le nom des soumissionnaires et le montant des soumissions.

NOM DU FOURNISSEUR	OBJET DU CONTRAT	MONTANT	MODE D'OCTROI
Railean, Victoria – consultante	Accompagner la Commission dans l'élaboration des indicateurs de mesure, dans l'identification de cibles précises, réalisables et mesurables pour la Planification stratégique 2015-2020	10 000 \$	Contrat de gré à gré
Solutions Victrix inc.	Dépannage, support, maintenance et configuration des serveurs des bureaux de la Commission	5 400 \$	Contrat de gré à gré
Solutions Victrix inc.	Achat de licences pour assurer la protection contre la perte de données	3 731 \$	Entente permanente d'achat
Spécialiste du stylo – papeterie inc.	Achat de pièces de mobilier intégré pour la reconfiguration des bureaux	1 885 \$	Contrat de gré à gré
Stratégies PME 2015	Location d'un kiosque au salon Stratégies PME 2015	2 899 \$	Contrat de gré à gré

Pour les contrats de plus de 25 000 \$, l'information se trouve aux engagements financiers qui feront l'objet d'une étude particulière par la Commission de l'administration publique.

SOURCE : Commission de l'équité salariale
COLLABORATION : Direction de la planification et du développement
VALIDATION: Secrétariat général

ÉTUDE DES CRÉDITS 2015-2016

**DEMANDES DE RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX
DE L'OPPOSITION OFFICIELLE**

de fiche : RG 8

8. Liste détaillée de tous les appels d'offres publics du ministère ou de l'organisme, en indiquant :

- a) la liste des soumissions et le montant de chacune;
- b) la grille d'évaluation des soumissions;
- c) la justification du choix du soumissionnaire retenu;
- d) le délai entre la publication de l'appel d'offres et l'octroi du contrat;
- e) le cas échéant, les appels d'offres annulés en cours de route et la raison de l'annulation.

La Commission de l'équité salariale n'a publié aucun appel d'offres public en 2014-2015.

SOURCE : Commission de l'équité salariale

COLLABORATION : Direction de la planification et du développement

VALIDATION: Secrétariat général

ÉTUDE DES CRÉDITS 2015-2016

DEMANDES DE RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX DE L'OPPOSITION OFFICIELLE

de fiche : RG 9

9. Liste ventilée par bénéficiaire et par mode d'octroi (soumission publique, sur invitation ou contrat négocié) de tous les contrats octroyés par un ministère ou un organisme en 2014-2015 et qui ont fait l'objet de coûts additionnels autorisés par la sous-ministre ou le dirigeant de l'organisme public, comme il est prévu à l'article 17 de la *Loi sur les contrats des organismes publics*, en indiquant :

Indiquer si ou non le ministère ou l'organisme compile cette information et sous quel format.

- a) le nombre d'autorisations;
- b) le nom du professionnel ou de la firme faisant l'objet de cet octroi;
- c) le nom de tous les sous-traitants associés au contrat et faisant l'objet de cet octroi;
- d) le montant accordé;
- e) les motifs de la demande;
- f) tout rapport d'évaluation, de vérification ou d'enquête produit concernant un de ces contrats.

Aucun contrat octroyé en 2014-2015 n'a fait l'objet de coûts additionnels autorisés par la dirigeante d'organisme comme il est prévu à l'article 17 de la Loi sur les contrats des organismes publics.

SOURCE : Commission de l'équité salariale

COLLABORATION : Direction de la planification et du développement

VALIDATION: Secrétariat général

ÉTUDE DES CRÉDITS 2015-2016

**DEMANDES DE RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX
DE L'OPPOSITION OFFICIELLE**

de fiche : RG 10

- 10. Liste ventilée par bénéficiaire et par mode d'octroi (soumission publique, sur invitation ou contrat négocié) de tous les contrats octroyés par un cabinet ministériel en 2014-2015, en indiquant, pour chaque contrat :**
- a) les noms du professionnel ou de la firme;
 - b) les noms de tous les sous-traitants associés au contrat, leur mandat et le résultat (rapport ou document final);
 - c) le coût;
 - d) l'échéancier;
 - e) dans le cas d'un octroi par soumission, les noms des soumissionnaires et le montant des soumissions.

Veillez vous référer à la réponse de la question 7.

SOURCE : Commission de l'équité salariale

COLLABORATION : Direction de la planification et du développement

VALIDATION: Secrétariat général

ÉTUDE DES CRÉDITS 2015-2016

**DEMANDES DE RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX
DE L'OPPOSITION OFFICIELLE**

de fiche : RG 11

11. Pour chaque ministère et organisme (y compris les agences, sociétés d'État, établissements, bureaux, organismes de l'État, comités, conseils, etc.), fournir pour 2014-2015 :

- a) le nombre de consultants externes intégrés (nombre de personnes) ou œuvrant au sein du ministère ou d'un organisme, d'une société et/ou d'une entreprise relevant du ministère;
- b) le total des coûts reliés à ces consultants, ventilé par catégories (incluant la masse salariale);
- c) le sommaire de tout contrat octroyé pour l'embauche de ces consultants;
- d) le nom de chaque consultant et la firme par laquelle il est employé;
- e) une description de son mandat;
- f) la date de début de son contrat;
- g) la date prévue de fin de son contrat;
- h) sa rémunération annuelle.

Les informations relatives aux contrats sont disponibles sur le système électronique d'appel d'offres du gouvernement du Québec. www.seao.ca.

SOURCE : Commission de l'équité salariale

COLLABORATION : Direction de la planification et du développement

VALIDATION: Secrétariat général

ÉTUDE DES CRÉDITS 2015-2016

**DEMANDES DE RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX
DE L'OPPOSITION OFFICIELLE**

de fiche : RG 12

12. Pour chaque projet de développement informatique ou de modernisation des systèmes informatiques de plus de 100 000 \$ initié depuis l'année financière 2003-2004, au sein du ministère ou d'un organisme, d'une société ou d'une entreprise relevant du ministère, indiquer :

- a) le nom du projet;
- b) la nature du projet;
- c) l'échéancier initial (et revu s'il y a lieu);
- d) le montant initialement prévu pour l'ensemble du projet;
- e) les plus récentes évaluations du coût du projet;
- f) les coûts engendrés jusqu'à maintenant par le projet, au total et ventilés par année financière;
- g) l'estimation des coûts restant à déboursier pour compléter la réalisation du projet;
- h) les firmes ou OSBL associés au développement du projet, incluant tous les sous-traitants associés au projet, les sommes qui leur ont été versées jusqu'à ce jour, le détail de tout contrat octroyé en précisant le mode d'octroi, le montant et les dates;
- i) le pourcentage de réalisation jusqu'à ce jour;
- j) le nombre d'employés (ETC) affectés à ce projet;
- k) le nombre de consultants externes intégrés ou œuvrant au sein du ministère ou d'un organisme, d'une société ou d'une entreprise relevant du ministère :
 - la valeur totale et ventilée des contrats ou ententes entre le ministère ou l'organisme et les firmes externes pour ces consultants;
- l) indiquer si l'étude d'opportunité évaluant les possibilités qu'offre le logiciel libre a été réalisée, comme l'exige la Politique cadre sur la gestion des ressources informationnelles des organismes publics.

La Commission de l'équité salariale n'a initié aucun projet de développement informatique de plus de 100 000 \$ en 2014-2015.

SOURCE : Commission de l'équité salariale

COLLABORATION : Direction de la planification et du développement

VALIDATION: Secrétariat général

ÉTUDE DES CRÉDITS 2015-2016

DEMANDES DE RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX
DE L'OPPOSITION OFFICIELLE

de fiche : RG 13

13. Pour le cabinet ministériel et le bureau de circonscription, pour la Direction générale du ministère (bureau du sous-ministre, des sous-ministres adjoints et associés) et pour les organismes sous l'autorité du ministre, le montant, pour 2014-2015 (et la ventilation pour chaque mois), de chacune des dépenses suivantes :

- a) la photocopie;
- b) le mobilier de bureau;
- c) l'ameublement;
- d) la décoration et l'embellissement;
- e) le distributeur d'eau de source;
- f) le remboursement des frais de transport;
- g) le remboursement des frais d'hébergement;
- h) le remboursement des frais de repas;
- i) le remboursement des frais d'alcool et de fêtes;
- j) l'ensemble des dépenses applicables à la participation à des congrès, des colloques et toute session de type perfectionnement ou ressourcement :
 - I. a) au Québec;
 - II. b) à l'extérieur du Québec.

a) la photocopie :	12 108 \$
b) et c) le mobilier de bureau et l'ameublement :	985 \$
d) la décoration et l'embellissement :	0 \$
e) le distributeur d'eau de source :	0 \$
f) le remboursement des frais de transport :	50 239 \$
g) le remboursement des frais d'hébergement :	27 905 \$
h) le remboursement des frais de repas :	17 568 \$
i) le remboursement des frais d'alcool et de fêtes :	0 \$
j) l'ensemble des dépenses applicables à la participation à des congrès, des colloques et toute session de type perfectionnement ou ressourcement :	
I. a) au Québec :	*10 022 \$
*1 129\$ de ce montant est déjà inclus dans les réponses f, g et h.	
II. b) à l'extérieur du Québec :	0 \$

SOURCE : Commission de l'équité salariale

COLLABORATION : Direction de la planification et du développement

VALIDATION: Secrétariat général

ÉTUDE DES CRÉDITS 2015-2016

DEMANDES DE RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX
DE L'OPPOSITION OFFICIELLE

de fiche : RG 14

14. Séparément, pour le cabinet ministériel, pour la Direction générale du ministère (bureau du sous-ministre, des sous-ministres adjoints et associés) et pour les organismes sous l'autorité du ministre, le montant, pour 2014-2015 (et la ventilation pour chaque mois), de chaque dépense reliée à la téléphonie :

- a) le nombre de téléphones cellulaires (« BlackBerry », iPhone ou autres types de téléphones intelligents) utilisés;
- b) le nombre de tablettes électroniques utilisées (IPAD ou autres);
- c) le nombre de téléavertisseurs utilisés;
- d) les coûts d'acquisition des appareils;
- e) le coût d'utilisation des appareils;
- f) le coût des contrats téléphoniques;
- g) les noms des fournisseurs;
- h) le nombre de minutes utilisées;
- i) les ordinateurs portables;
- j) le nombre d'ordinateurs portables utilisés;
- k) le coût des frais d'itinérance;
- l) les coûts de résiliation, s'il y a lieu.

a) le nombre de téléphones cellulaires (« BlackBerry », iPhone ou autres types de téléphones intelligents) utilisés :	35
b)- i)- j) le nombre de tablettes électroniques utilisées (IPAD ou autres), le nombre d'ordinateurs portables et le nombre d'ordinateurs portables utilisés :	21
c) le nombre de téléavertisseurs utilisés :	0
d) les coûts d'acquisition des appareils :	120 \$
e) le coût d'utilisation des appareils :	115 \$
f) le coût des contrats téléphoniques :	8 246 \$
g) les noms des fournisseurs :	Rogers et BELL
h) le nombre de minutes utilisées :	101 217
k) le coût des frais d'itinérance : (frais d'interurbains incluant les frais d'itinérance)	231 \$
l) les coûts de résiliation, s'il y a lieu :	200 \$

SOURCE : Commission de l'équité salariale

COLLABORATION : Direction de la planification et du développement

VALIDATION: Secrétariat général

ÉTUDE DES CRÉDITS 2015-2016

DEMANDES DE RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX
DE L'OPPOSITION OFFICIELLE

de fiche : RG 15

a) Concernant les effectifs de chacun des ministères et organismes, et ce, pour 2012-2013, 2013-2014 et 2014-2015 ainsi que les prévisions pour 2015-2016 (par établissement pour les réseaux de la Santé et des Services sociaux et le réseau de l'éducation) : le nombre et la répartition, par tranches d'âge, du personnel masculin et féminin, des personnes handicapées, anglophones, autochtones et des communautés culturelles pour chaque catégorie d'emplois (cadres, professionnels, fonctionnaires, etc.); 35 ans et plus.
b) Concernant les effectifs de chacun des ministères et organismes, et ce, pour 2012-2013, 2013-2014 et 2014-2015 ainsi que les prévisions pour 2015-2016 (par établissement pour les réseaux de la Santé et des Services sociaux et le réseau de l'éducation) : le nombre et la répartition, par tranches d'âge, du personnel masculin et féminin, des personnes handicapées, anglophones, autochtones et des communautés culturelles pour chaque catégorie d'emplois (cadres, professionnels, fonctionnaires, etc.); 35 ans et moins.
Les pourcentages présentés sont établis par rapport à l'effectif régulier assujéti à la Loi sur la fonction publique en date du 28 février 2015, soit 54 personnes.

a) et b) Répartition par catégories d'emplois, sexe et groupes d'âge						
Personnel d'encadrement						
Groupes d'âge	Hommes	%	Femmes	%	Total	%
35 ans et plus	1	1,9 %	3	5,6 %	4	7,4 %
moins de 35 ans	0	0,0 %	0	0,0 %	0	0,0 %
TOTAL	1	1,9 %	3	5,6 %	4	7,4 %
Professionnel						
Groupes d'âge	Hommes	%	Femmes	%	Total	%
35 ans et plus	4	7,4 %	18	33,3 %	22	40,7 %
moins de 35 ans	4	7,4 %	12	22,2 %	16	29,6 %
TOTAL	8	14,8 %	30	55,6 %	38	70,4 %
Fonctionnaire						
Groupes d'âge	Homme	%	Femme	%	Total	%
35 ans et plus	3	5,6 %	9	16,7 %	12	22,2 %
moins de 35 ans	0	0,0 %	0	0,0 %	0	0,0 %
TOTAL	3	5,6 %	9	16,7 %	12	22,2 %
TOTAL						
Groupes d'âge	Homme	%	Femme	%	Total	%
35 ans et plus	8	14,8 %	30	55,6 %	38	70,4 %
moins de 35 ans	4	7,4 %	12	22,2 %	16	29,6 %
TOTAL	12	22,2 %	42	77,8 %	54	100,0 %

ÉTUDE DES CRÉDITS 2015-2016

DEMANDES DE RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX
DE L'OPPOSITION OFFICIELLE

de fiche : RG 15

a) et b) Répartition de membres de groupes cibles par catégories d'emplois et groupes d'âge										
Personnel d'encadrement										
Groupes d'âge	Personnes handicapées		Anglophones		Autochtones		Communautés culturelles		Total	
35 ans et plus	0		0		0		0		0	
moins de 35 ans	0		0		0		0		0	
TOTAL	0		0		0		0		0	
Professionnel										
Groupes d'âge	Personnes handicapées		Anglophones		Autochtones		Communautés culturelles		Total	
35 ans et plus	0		1		0		2		3	
moins de 35 ans	0		0		0		0		0	
TOTAL	0		1		0		2		3	
Fonctionnaire										
Groupes d'âge	Personnes handicapées		Anglophones		Autochtones		Communautés culturelles		Total	
35 ans et plus	0		1		0		3		4	
moins de 35 ans	0		0		0		0		0	
TOTAL	0		1		0		3		4	
TOTAL										
Groupes d'âge	Personnes handicapées		Anglophones		Autochtones		Communautés culturelles		Total	
	Nbre	%	Nbre	%	Nbre	%	Nbre	%	Nbre	%
35 ans et plus	0	0,0 %	2	3,7 %	0	0,0 %	5	9,3 %	7	13,0 %
moins de 35 ans	0	0,0 %	0	0,0 %	0	0,0 %	0	0,0 %	0	0,0 %
TOTAL	0	0,0 %	2	3,7 %	0	0,0 %	5	9,3 %	7	13,0 %
</										

ÉTUDE DES CRÉDITS 2015-2016

DEMANDES DE RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX
DE L'OPPOSITION OFFICIELLE

de fiche : RG 15

Les données pour les questions c) à g) sont en date du 6 mars 2015 et concernent le personnel régulier et occasionnel assujéti à la Loi sur la fonction publique, soit 74 personnes.

c) Concernant les effectifs de chacun des ministères et organismes, et ce, pour 2012-2013, 2013-2014 et 2014-2015 ainsi que les prévisions pour 2015-2016 (par établissement pour les réseaux de la Santé et des Services sociaux et le réseau de l'éducation) : le nombre total de jours de maladie pris par le personnel :

Les données fournies incluent les absences en maladie (code 120) et les absences en invalidité (code 246 et 248).

Pour 2014-2015, le nombre total de jours de maladie pris par le personnel est de 1 180,0.

d) Concernant les effectifs de chacun des ministères et organismes, et ce, pour 2012-2013, 2013-2014 et 2014-2015 ainsi que les prévisions pour 2015-2016 (par établissement pour les réseaux de la Santé et des Services sociaux et le réseau de l'éducation) : le nombre de personnes ayant dans leur réserve de congé de maladie moins de 10 jours, de 10 à 50 jours, de 50 à 100 jours et 100 jours et plus, et leur valeur estimée, par catégorie d'emplois :

Catégorie d'emplois	Moins de 10 jours	10 à 50 jours	50 à 100 jours	100 jours et plus
Personnel d'encadrement	0	2	1	0
Professionnels	20	27	6	2
Fonctionnaires	5	8	2	1

e) Concernant les effectifs de chacun des ministères et organismes, et ce, pour 2012-2013, 2013-2014 et 2014-2015 ainsi que les prévisions pour 2015-2016 (par établissement pour les réseaux de la Santé et des Services sociaux et le réseau de l'éducation) : le nombre d'heures supplémentaires travaillées par le personnel et la répartition de la rémunération de ces heures supplémentaires (argent, vacances, etc.); - le coût moyen par employé, selon la classe de travail :

Catégorie d'emplois	2014-2015 (Temps supplémentaire)	
	Nombre d'heures payées	Nombre d'heures compensées
Professionnels	261,87	1 309,87
Fonctionnaires	47,25	177,75

f) Concernant les effectifs de chacun des ministères et organismes, et ce, pour 2012-2013, 2013-2014 et 2014-2015 ainsi que les prévisions pour 2015-2016 (par établissement pour les réseaux de la santé et des Services sociaux et le réseau de l'éducation) : le nombre total de jours de vacances pris par le personnel :

Le nombre de jours de vacances fait référence à l'utilisation du code d'absence 110.

Pour 2014-2015, le nombre total de jours de vacances pris par le personnel est de 129,83 jours de vacances par mois.

g) Concernant les effectifs de chacun des ministères et organismes, et ce, pour 2012-2013, 2013-2014 et 2014-2015 ainsi que les prévisions pour 2015-2016 (par établissement pour les réseaux de la Santé et des Services sociaux et le réseau de l'éducation) : le nombre de personnes ayant dans leur réserve de jours de vacances moins de 10 jours, de 10 à 50 jours, de 50 à 100 jours et 100 jours et plus, et leur valeur estimée, par catégorie d'emplois :

Catégorie d'emplois	Moins de 10 jours	10 à 50 jours	50 à 100 jours	100 jours et plus
Personnel d'encadrement	0	2	1	0
Professionnels	30	16	0	0
Fonctionnaires	9	3	0	0

ÉTUDE DES CRÉDITS 2015-2016

DEMANDES DE RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX
DE L'OPPOSITION OFFICIELLE

de fiche : RG 15

h) Concernant les effectifs de chacun des ministères et organismes, et ce, pour 2012-2013, 2013-2014 et 2014-2015 ainsi que les prévisions pour 2015-2016 (par établissement pour les réseaux de la Santé et des Services sociaux et le réseau de l'éducation) : le nombre de plaintes pour harcèlement psychologique :

Cette question ne semble pas pertinente à l'étude des crédits.

i) Concernant les effectifs de chacun des ministères et organismes, et ce, pour 2012-2013, 2013-2014 et 2014-2015 ainsi que les prévisions pour 2015-2016 (par établissement pour les réseaux de la Santé et des Services sociaux et le réseau de l'éducation) : le nombre de personnes et la répartition par catégorie d'emploi (cadres, professionnels, fonctionnaires, contractuels, etc.) qui reçoivent une rémunération du ministère ou d'un organisme relevant du ministère, et qui reçoivent également une prestation de retraite d'un régime de retraite du secteur public, parapublic ou des réseaux de la santé et de l'éducation, soit les commissions scolaires, les cégeps, les établissements universitaires, les agences régionales et les établissements hospitaliers :

Les informations quant au nombre de personnes, par catégorie d'emploi, qui reçoivent une rémunération et une prestation de retraite d'un régime de retraite, renferment des renseignements personnels au sens de l'article 54 de la Loi sur l'accès. En raison des paragraphes 1^o de l'article 53 ainsi que le premier alinéa de l'article 59 ces renseignements sont confidentiels. Par ailleurs, l'amalgame des renseignements recherchés n'a pas un caractère public conformément à l'article 57 de la Loi sur l'accès.

j) Concernant les effectifs de chacun des ministères et organismes, et ce, pour 2012-2013, 2013-2014 et 2014-2015 ainsi que les prévisions pour 2015-2016 (par établissement pour les réseaux de la Santé et des Services sociaux et le réseau de l'éducation) : l'évolution des effectifs réguliers par catégorie d'emploi (cadres supérieurs et intermédiaires, professionnels, techniciens, personnel de bureau, ouvriers et agents de la paix, etc.) et par leur territoire habituel de travail (centre principal de direction et chacune des régions) :

RÉGION ADMINISTRATIVE DE TRAVAIL	2014-2015			
	Pers. encad.	Prof.	Fonct.	Total
Québec	4	25	9	38
Montréal	0	13	3	16
TOTAL	4	38	12	54

k) Concernant les effectifs de chacun des ministères et organismes, et ce, pour 2012-2013, 2013-2014 et 2014-2015 ainsi que les prévisions pour 2015-2016 (par établissement pour les réseaux de la Santé et des Services sociaux et le réseau de l'éducation) : l'évolution du nombre d'employés bénéficiant d'un traitement additionnel en raison de la complexité de la tâche à accomplir :

Année	Nombre total
2014-2015	9

ÉTUDE DES CRÉDITS 2015-2016

DEMANDES DE RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX
DE L'OPPOSITION OFFICIELLE

de fiche : RG 15

l) Concernant les effectifs de chacun des ministères et organismes, et ce, pour 2012-2013, 2013-2014 et 2014-2015 ainsi que les prévisions pour 2015-2016 (par établissement pour les réseaux de la Santé et des Services sociaux et le réseau de l'éducation) : le nombre d'employés bénéficiant d'un traitement supérieur à celui normalement prévu pour la tâche qu'ils ont accomplie :

Année	Nombre total
2014-2015	1

m) Concernant les effectifs de chacun des ministères et organismes, et ce, pour 2012-2013, 2013-2014 et 2014-2015 ainsi que les prévisions pour 2015-2016 (par établissement pour les réseaux de la Santé et des Services sociaux et le réseau de l'éducation) : le nombre de postes par catégorie d'emplois et par leur territoire habituel de travail (centre principale de direction et chacune des régions) :

Pour 2014-2015 :

Catégorie d'emplois	Québec	Montréal	Total
Haute direction	1	2	3
Cadre	4	0	4
Professionnel	48	18	66
Technicien	9	0	9
Soutien	8	3	11
Total	70	23	93

n) Concernant les effectifs de chacun des ministères et organismes, et ce, pour 2012-2013, 2013-2014 et 2014-2015 ainsi que les prévisions pour 2015-2016 (par établissement pour les réseaux de la Santé et des Services sociaux et le réseau de l'éducation) : le niveau des effectifs pour chacune des catégories d'emplois pour chacun des cinq prochains exercices budgétaires :

La réponse à cette question sera transmise par le Secrétariat du Conseil du trésor.

o) Concernant les effectifs de chacun des ministères et organismes, et ce, pour 2012-2013, 2013-2014 et 2014-2015 ainsi que les prévisions pour 2015-2016 (par établissement pour les réseaux de la Santé et des Services sociaux et le réseau de l'éducation) : le nombre d'employés permanents et temporaires :

La réponse à cette question sera transmise par le Secrétariat du Conseil du trésor.

p) Concernant les effectifs de chacun des ministères et organismes, et ce, pour 2012-2013, 2013-2014 et 2014-2015 ainsi que les prévisions pour 2015-2016 (par établissement pour les réseaux de la Santé et des Services sociaux et le réseau de l'éducation) : le nombre de départs volontaires, ventilé par raisons du départ.

La réponse à cette question sera transmise par le Secrétariat du Conseil du trésor.

ÉTUDE DES CRÉDITS 2015-2016

**DEMANDES DE RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX
DE L'OPPOSITION OFFICIELLE**

de fiche : RG 16

16. a) Pour chaque ministère et organisme public, et ce par direction : le nombre de départs à la retraite en 2013-2014 et en 2014-2015, incluant le total et la ventilation des indemnités versées.
- b) Pour chaque ministère et organisme public, et ce par direction : le nombre de remplacements effectués en application du plus récent Plan de gestion des ressources humaines.
- c) Pour chaque ministère et organisme public, et ce, par direction : le nombre de départs à la retraite prévus pour 2015-2016 et 2016-2017 et les indemnités de retraite qui seront versées.
- d) Pour chaque ministère et organisme, et ce par direction : le nombre de retraités de la fonction publique ou parapublique engagés pour un ou des contrats.

- a) **Le nombre de départs à la retraite en 2014-2015, incluant le total et la ventilation des indemnités versées :**

La réponse à cette question sera transmise par le Secrétariat du Conseil du trésor.

- b) **Le nombre de remplacements effectués en application du plus récent Plan de gestion des ressources humaines :**

Trois remplacements ont été effectués en application du plus récent Plan de gestion des ressources humaines.

- c) **Le nombre de départs à la retraite prévus pour 2015-2016 et les indemnités de retraite qui seront versées :**

La Commission de l'équité salariale prévoit trois départs à la retraite pour 2015-2016 et ne prévoit verser aucune indemnité.

- d) **Le nombre de retraités de la fonction publique ou parapublique engagés par un ou des contrats :**

La Commission de l'équité salariale n'a engagé, par contrat, aucun retraité de la fonction publique ou parapublique.

ÉTUDE DES CRÉDITS 2015-2016

DEMANDES DE RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX
DE L'OPPOSITION OFFICIELLE

de fiche : RG 17

17. Liste des baux pour les espaces occupés par les ministères et organismes en 2014-2015
en indiquant pour chacun d'eux :

- a) l'emplacement de la location;
- b) la superficie totale pour chaque local loué;
- c) la superficie totale réellement occupée;
- d) la superficie inoccupée;
- e) le coût de location au mètre carré;
- f) le coût total de ladite location;
- g) les coûts d'aménagement, de rénovation réalisé depuis le 1er avril 2011, la nature des travaux et le ou les bureaux visés;
- h) la durée du bail;
- i) le propriétaire de l'espace loué;
- j) les noms des sous-locataires et les revenus liés à des sous-locations, le cas échéant.

a) l'emplacement de la location :

- 200, chemin Sainte-Foy, 4^e étage, et au sous-sol, Québec
- 500, boul. René-Lévesque Ouest, 7^e étage, Montréal

b) la superficie totale pour chaque local :

- | | |
|------------|-------------------------|
| • À Québec | 2 098,66 m ² |
| • Montréal | 633,35 m ² |

f) le coût total de ladite location :

- | | |
|--|------------|
| • 200, chemin Sainte-Foy, Québec | 372 588 \$ |
| • 500, boul. René-Lévesque Ouest, Montréal | 204 638 \$ |
| Total : | 577 226 \$ |

g) les coûts d'aménagement, de rénovation réalisés depuis le 1^{er} avril 2014, la nature des travaux et le ou les bureaux visés; 1 885 \$

- achat de pièces de mobilier intégré pour la reconfiguration des bureaux de la Conciliation.

h) la durée des baux :

Durée indéterminée renouvelable annuellement

i) le propriétaire de l'espace loué :

- | | |
|--------------|--------------------------------|
| • À Québec | Dundee Realty Management Corp. |
| • À Montréal | 4456050 Canada inc. |

SOURCE : Commission de l'équité salariale

COLLABORATION : Direction de la planification et du développement

VALIDATION: Secrétariat général

ÉTUDE DES CRÉDITS 2015-2016

**DEMANDES DE RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX
DE L'OPPOSITION OFFICIELLE**

de fiche : RG 18

18. Pour le cabinet ministériel, les bureaux de circonscription des ministres, la direction générale du ministère et la haute direction des organismes publics, fournir la ventilation des coûts, pour 2014-2015, du déménagement, de l'aménagement, de la rénovation et autres travaux effectués dans les espaces occupés. Pour les rénovations, fournir :

- a) la ou les dates des travaux;
- b) les coûts;
- c) le nom de la ou des firmes ayant effectué les travaux.

Il n'y a eu aucun coût en 2014-2015.

SOURCE : Commission de l'équité salariale

COLLABORATION : Direction de la planification et du développement

VALIDATION: Secrétariat général

ÉTUDE DES CRÉDITS 2015-2016

DEMANDES DE RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX
DE L'OPPOSITION OFFICIELLE

de fiche : RG 19

19. Liste du personnel de cabinet de chaque membre du Conseil des ministres durant l'année 2014-2015, en indiquant pour chaque individu :

- a) la date de l'entrée en fonction et la date de départ;
- b) le titre de la fonction;
- c) l'adresse du port d'attache;
- d) le traitement annuel ou, selon le cas, les honoraires versés;
- e) la prime de départ versée, le cas échéant;
- f) le montant total et la ventilation des primes ou bonis reçus;
- g) la liste du personnel politique, incluant le personnel de soutien, qui fait partie de la fonction publique et de quelle masse salariale il relève;
- h) la description de tâches;
- i) le montant détaillé des salaires, des honoraires et des contrats donnés par le cabinet pour 2014-2015;
- j) le nombre total d'employés au cabinet;
- k) la masse salariale totale par cabinet pour les années financières 2012-2013, 2013-2014 et 2014-2015;
- l) le nom des employés bénéficiant d'un traitement supérieur à celui prévu pour la fonction occupée;
- m) s'il a ou non signé les directives du premier ministre intitulées : *Directive sur la transparence et l'éthique relativement à l'exercice des fonctions du personnel des cabinets de ministre* et *Directive concernant les règles applicables lors de la cessation d'exercice de certaines fonctions pour l'État*.

S/O

SOURCE : Commission de l'équité salariale

COLLABORATION : Direction de la planification et du développement

VALIDATION: Secrétariat général

ÉTUDE DES CRÉDITS 2015-2016

**DEMANDES DE RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX
DE L'OPPOSITION OFFICIELLE**

de fiche : RG 20

20. Liste des sommes d'argent versées en 2014-2015 à même le budget discrétionnaire du ministre, du ministre délégué, du ministère ou de l'organisme, en indiquant :

- a) le nom de l'organisme concerné ou de la personne;
- b) la circonscription électorale;
- c) le montant attribué;
- d) le détail du projet visé et le but poursuivi par le ministère ou l'organisme.

La Commission de l'équité salariale n'a aucun budget discrétionnaire.

SOURCE : Commission de l'équité salariale

COLLABORATION : Direction de la planification et du développement

VALIDATION: Secrétariat général

ÉTUDE DES CRÉDITS 2015-2016

**DEMANDES DE RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX
DE L'OPPOSITION OFFICIELLE**

de fiche : RG 21

21. Liste du personnel hors structure, par catégorie d'emploi (cadres, professionnels, fonctionnaires, etc.), rémunéré par le ministère, mais qui n'occupe aucun poste dans ce ministère :

- a) le nom de la personne;
- b) le poste occupé;
- c) le salaire de base et les bonis, le cas échéant;
- d) l'assignation initiale et l'assignation actuelle;
- e) la date de l'assignation hors structure;
- f) la date de la fin de l'assignation, s'il y a lieu.

La Commission de l'équité salariale n'a pas de personnel hors structure rémunéré n'occupant aucun poste au sein de l'organisation.

ÉTUDE DES CRÉDITS 2015-2016

**DEMANDES DE RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX
DE L'OPPOSITION OFFICIELLE**

de fiche : RG 22

- 22. Liste du personnel en disponibilité par catégorie d'emploi (cadres, professionnels, fonctionnaires, etc.), en indiquant :**
- a) le poste initial;
 - b) le salaire;
 - c) le poste actuel, s'il y a lieu;
 - d) la date de la mise en disponibilité;
 - e) les prévisions pour 2015-2016.

La réponse à cette question sera transmise par le Secrétariat du Conseil du trésor.

ÉTUDE DES CRÉDITS 2015-2016

**DEMANDES DE RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX
DE L'OPPOSITION OFFICIELLE**

de fiche : RG 23

23. Pour chaque ministère et organisme public (y compris les agences, sociétés, établissements, institutions, etc.), fournir pour 2014-2015, le nombre d'occasionnels mis à pied dont le ministère ou l'organisme a mis fin à l'emploi ou dont le contrat n'a pas été renouvelé, en ventilant :

- a) par catégorie d'emploi (cadres, professionnels, personnel de soutien, fonctionnaires, etc.);
- b) prévisions pour 2015-2016;
- c) par catégorie d'âge.

La réponse à cette question sera transmise par le Secrétariat du Conseil du trésor.

ÉTUDE DES CRÉDITS 2015-2016

DEMANDES DE RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX
DE L'OPPOSITION OFFICIELLE

de fiche : RG 24

24. Liste du personnel rémunéré par le ministère et affecté à d'autres organismes publics, parapublics, parapublics non gouvernementaux et autres, en indiquant :

- a) le nom de la personne;
- b) le poste occupé et le nom de l'organisme;
- c) le salaire de base et les bonis, le cas échéant;
- d) l'assignation initiale;
- e) l'assignation actuelle;
- f) la date de l'assignation hors structure;
- g) la date de la fin de l'assignation (s'il y a lieu).

La Commission de l'équité salariale n'a pas de personnel affecté à d'autres organismes publics, parapublics, parapublics non-gouvernementaux et autres.

COMMISSION DE L'ÉQUITÉ SALARIALE

ÉTUDE DES CRÉDITS 2015-2016

DEMANDES DE RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX
DE L'OPPOSITION OFFICIELLE

de fiche : RG 25

25. Liste de tous les abonnements aux journaux, aux revues mensuelles, aux publications (format papier ou électronique), aux sites spécialisés de recherche sur Internet (Eureka, etc.) du ministère et des organismes publics en 2014-2015, en précisant pour chaque abonnement : a) coût de chacun; b) le fournisseur; c) la nature du service; Ventiler le montant total par catégories.

Fournisseur	Nature du service	Coût
Le Courrier parlementaire	Abonnement annuel au Courrier parlementaire	1850 \$
La Presse ltée	Abonnement annuel au journal La Presse	179 \$
L'Actualité	Abonnement annuel à la revue L'Actualité	39 \$
Le Devoir inc.	Abonnements annuels au journal Le Devoir	318 \$
Le Soleil	Abonnement annuel au journal Le Soleil	186 \$
Les Éditions Yvon Blais inc.	Droits de la personne et les relations du travail	97 \$
Les Éditions Yvon Blais inc.	Accès à l'information-Loi annotée jurisprudence	114 \$
Les Éditions Yvon Blais inc.	Charte canadienne des droits et libertés	174 \$
Les Éditions Yvon Blais inc.	Tribunaux administratifs du Québec	41 \$
Les Éditions Yvon Blais inc.	Abonnement à la Revue d'arbitrage et de médiation	145 \$
Messageries Dynamiques	Abonnement annuel au Journal de Québec	172 \$
Wolters Kluwer Québec ltée	Accès à l'information et protection des renseignements personnels	850 \$

COMMISSION DE L'ÉQUITÉ SALARIALE

ÉTUDE DES CRÉDITS 2015-2016

DEMANDES DE RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX
DE L'OPPOSITION OFFICIELLE

de fiche : RG 25

25. Liste de tous les abonnements aux journaux, aux revues mensuelles, aux publications (format papier ou électronique), aux sites spécialisés de recherche sur Internet (Eureka, etc.) du ministère et des organismes publics en 2014-2015, en précisant pour chaque abonnement : a) coût de chacun; b) le fournisseur; c) la nature du service; Ventiler le montant total par catégories.

Fournisseur	Nature du service	Coût
Société québécoise d'information juridique (SOQUIJ)	Frais d'accès annuel Express Travail	625 \$
The Gazette	Abonnement annuel au journal The Gazette	405 \$
Wilson & Lafleur ltée	Abonnement annuel au Code civil du Québec	67 \$
Wilson & Lafleur ltée	Code du travail, 22 ^e édition	105 \$
Wilson & Lafleur ltée	Loi sur les normes du travail, 14 ^e édition	105 \$
Wilson & Lafleur ltée	Abonnement annuel au Code de procédure civile	67 \$
Wilson & Lafleur ltée	Alter ego : Charte des droits de la personne, 27 ^e édition	210 \$
Survey Monkey Europe Sarl	Abonnement annuel à une plateforme de sondage en ligne	348 \$

ÉTUDE DES CRÉDITS 2015-2016

**DEMANDES DE RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX
DE L'OPPOSITION OFFICIELLE**

de fiche : RG 26

26. Les sommes déboursées par le cabinet ministériel, le ministère ou les organismes publics pour l'achat de billets de saison, la réservation de loges et les frais payés afin de devenir membre d'un club privé ou autre.

La Commission de l'équité salariale n'a déboursé aucune somme pour l'achat de billets de saison ou la réservation de loges, ni frais pour devenir membre d'un club privé ou autre.

ÉTUDE DES CRÉDITS 2015-2016

DEMANDES DE RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX
DE L'OPPOSITION OFFICIELLE

de fiche : RG 27

27. Pour chaque site Internet du ministère ou de l'organisme public (incluant les événements ponctuels), fournir, et ce depuis l'existence du site :

- a) le nom du site Web;
- b) le nom de la firme ou du professionnel, des personnes qui ont conçu le site;
- c) les coûts de construction du site;
- d) les coûts d'hébergement, d'entretien et de mise à jour;
- e) les coûts de modernisation ou de refonte (en spécifiant combien de fois le site a été refait et les raisons du changement);
- f) la fréquence journalière, hebdomadaire et mensuelle des visites (nombre de « hits »);
- g) la fréquence moyenne de mise à jour;
- h) le responsable du contenu sur le site.

Pour l'année 2014-2015 :

- | | |
|--|---|
| a) Le nom du site Web : | www.ces.gouv.qc.ca |
| b) Le nom de la firme ou du professionnel, des personnes qui ont conçu le site : | N/A |
| c) Les coûts de construction du site pour l'année 2014-2015 : | N/A |
| d) Les coûts d'hébergement, d'entretien et de mise à jour pour l'année 2014-2015 : | 2 595 \$ |
| e) Les coûts de modernisation ou de refonte (en spécifiant combien de fois le site a été refait et les raisons du changement) pour l'année 2014-2015 : | Aucun |
| g) La fréquence moyenne de mise à jour : | Au besoin |
| h) La responsable du contenu du site : | La secrétaire générale et directrice des communications |

SOURCE : Commission de l'équité salariale

COLLABORATION : Direction des communications

VALIDATION: Secrétariat général

ÉTUDE DES CRÉDITS 2015-2016

**DEMANDES DE RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX
DE L'OPPOSITION OFFICIELLE**

de fiche : RG 28

28. Nominations, depuis le 1er avril 2014, de mandataires, d'émissaires, de négociateurs, de médiateurs, de commissaires, d'experts, d'enquêteurs et sans en restreindre la portée:

- a) la liste;
- b) le nom de la personne;
- c) les mandats de chacune de ces personnes;
- d) les contrats octroyés pour chaque mandat;
- e) le résultat du travail effectué;
- f) les échéances prévues;
- g) les sommes impliquées.

Veuillez vous référer à la réponse de la question 7.

SOURCE : Commission de l'équité salariale

COLLABORATION : Direction de la planification et du développement

VALIDATION: Secrétariat général

ÉTUDE DES CRÉDITS 2015-2016

DEMANDES DE RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX
DE L'OPPOSITION OFFICIELLE

de fiche : RG 29

29. Pour 2014-2015, les dépenses effectuées par ministère pour les visites ou rencontres ministérielles et sous ministérielles dans les régions du Québec, en ventilant pour chacune des régions.

S/O

ÉTUDE DES CRÉDITS 2015-2016

**DEMANDES DE RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX
DE L'OPPOSITION OFFICIELLE**

de fiche : RG 30

30. Pour chaque ministère et organisme, concernant les demandes d'accès à l'information en 2012-2013, 2013-2014 et 2014-2015 :

- a) les coûts reliés au traitement et réponses aux demandes d'accès;
- b) le montant total facturé et récolté découlant des demandes d'accès à l'information;
- c) le nombre total de demandes reçues;
- d) le nombre de refus (en précisant, par catégorie, les raisons et/ou articles de la Loi invoqués pour le refus);
- e) le nombre de demandes ayant été traitées dans un délai de 20 jours;
- f) le nombre de demandes ayant été traitées dans un délai de 30 jours;
- g) le nombre de demandes ayant été traitées hors délai.

L'information concernant les demandes d'accès à l'information sera présentée au Rapport annuel de gestion 2014-2015 de la Commission de l'équité salariale.

ÉTUDE DES CRÉDITS 2015-2016

DEMANDES DE RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX
DE L'OPPOSITION OFFICIELLE

de fiche : RG 31

31. La liste de toutes les activités confiées à chaque adjoint parlementaire des membres du Conseil des ministres pour 2014-2015 :

- a) le coût (déplacements, etc.);
- b) le nombre de ressources affectées;
- c) le nombre de rencontres;
- d) le nombre d'ETC affecté à chaque mandat en indiquant leur fonction et leur titre.

S/O

SOURCE : Commission de l'équité salariale

COLLABORATION : Secrétariat général

VALIDATION: Secrétariat général

ÉTUDE DES CRÉDITS 2015-2016

DEMANDES DE RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX
DE L'OPPOSITION OFFICIELLE

de fiche : RG 32

32. La liste des ententes et leur nature, signées en 2014-2015 entre le ministère ou l'organisme et le gouvernement fédéral ou d'autres provinces canadiennes, dont la signature a été permise à la suite d'une autorisation obtenue en vertu des articles 3.11, 3.12 ou 3.12.1 de la *Loi sur le ministère du Conseil exécutif* ou d'une exclusion obtenue en vertu du premier alinéa de l'article 3.13 de cette même loi.

La réponse à cette question sera transmise par le Secrétariat aux affaires intergouvernementales canadiennes.

ÉTUDE DES CRÉDITS 2015-2016

**DEMANDES DE RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX
DE L'OPPOSITION OFFICIELLE**

de fiche : RG 33

33. Le détail des crédits périmés et des gels de crédits pour chaque ministère et organisme par année budgétaire, et ce, pour l'année financière 2014-2015 et les prévisions pour 2015-2016.

La réponse à cette question sera transmise par le Secrétariat du Conseil du trésor.

SOURCE : Commission de l'équité salariale

COLLABORATION : Direction de la planification et du développement

VALIDATION: Secrétariat général

ÉTUDE DES CRÉDITS 2015-2016

**DEMANDES DE RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX
DE L'OPPOSITION OFFICIELLE**

de fiche : RG 34

34. Tel que le mentionne la *Politique de financement des services publics*, l'inventaire complet des services que le ministère et des organismes gouvernementaux qui relèvent du ministère offrent aux citoyens et les tarifs qu'ils exigent. Le coût unitaire de chacun de ceux-ci. La liste de tous les revenus autonomes (tarifs, permis, droits, redevances, etc.) du ministère et des organismes gouvernementaux qui relèvent du ministère pour les trois dernières années et les projections pour l'année 2015-2016.

L'information concernant la *Politique de financement des services publics* sera présentée au Rapport annuel de gestion 2014-2015 de la Commission de l'équité salariale.

ÉTUDE DES CRÉDITS 2015-2016

**DEMANDES DE RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX
DE L'OPPOSITION OFFICIELLE**

de fiche : RG 35

35. Pour chaque ministère et organisme, une copie du plan de réduction des dépenses de fonctionnement pour 2014-2015 et les prévisions 2015-2016.

La réponse à cette question sera transmise par le Secrétariat du Conseil du trésor.

ÉTUDE DES CRÉDITS 2015-2016

DEMANDES DE RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX
DE L'OPPOSITION OFFICIELLE

de fiche : RG 36

36. Pour chaque ministère et organisme public, les sommes reçues en 2013-2014 et en 2014-2015, ainsi que les prévisions pour 2015-2016 et 2016-2017, en provenance du gouvernement fédéral ou d'un autre gouvernement. Indiquer de façon ventilée pour chaque programme, ententes ou autres les sommes reçues, la ou les dates des versements et à quelles fins elles ont été consacrées par le ministère ou l'organisme.

La Commission de l'équité salariale n'a reçu en 2014-2015 aucune somme provenant du gouvernement fédéral ou d'un autre gouvernement.

ÉTUDE DES CRÉDITS 2015-2016

**DEMANDES DE RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX
DE L'OPPOSITION OFFICIELLE**

de fiche : RG 37

37. Pour chaque ministère et organisme (y compris les agences, sociétés d'État, établissements, bureaux, organismes de l'État, comités, conseils, institutions, etc.), fournir pour l'année financière 2014-2015, en ventilant par catégorie d'emploi (cadres, professionnels, fonctionnaires, etc.) : le montant total des primes au rendement et des bonis.

Aucune prime au rendement ni boni n'a été accordé en 2014-2015.

ÉTUDE DES CRÉDITS 2015-2016

DEMANDES DE RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX
DE L'OPPOSITION OFFICIELLE

de fiche : RG 38

38. Pour chaque ministère et organisme (y compris les agences, sociétés d'État, établissements, bureaux, organismes de l'État, comités, conseils, institutions, etc.), fournir pour l'année financière 2014-2015, en ventilant par catégorie d'emploi (cadres, professionnels, fonctionnaires, etc.) : le montant total des primes de départ (allocations de transition), incluant les montants versés pour bris de contrat.

Aucune prime de départ n'a été payée par la Commission de l'équité salariale en 2014-2015.

ÉTUDE DES CRÉDITS 2015-2016

DEMANDES DE RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX
DE L'OPPOSITION OFFICIELLE

de fiche : RG 39

39. Pour chaque ministère et organisme dont les agences, sociétés d'État, établissements, bureaux, organismes de l'État, comités, conseils, institutions, etc., fournir pour l'année financière 2014-2015 le montant total et la ventilation par catégorie d'emploi des augmentations de salaire.

La réponse à cette question sera transmise par le Secrétariat du Conseil du trésor.

ÉTUDE DES CRÉDITS 2015-2016

**DEMANDES DE RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX
DE L'OPPOSITION OFFICIELLE**

de fiche : RG 40

40. Pour 2014-2015, combien y a-t-il de cadres, de dirigeants de la fonction publique incluant les sous-ministres, à qui les salaires sont versés sans qu'aucune fonction ou tâche ne leur soit assignée? Pour chaque personne :

- a) fournir la liste des noms, des fonctions précédentes occupées et la date de cessation des fonctions;
- b) fournir la liste des salaires versés et préciser le montant total dépensé par le ministère ou l'organisme.

Il n'y a pas de cadre ou de dirigeant à la Commission de l'équité salariale qui reçoit une rémunération sans exercer de fonction.

SOURCE : Commission de l'équité salariale

COLLABORATION : Secrétariat général

VALIDATION: Secrétariat général

ÉTUDE DES CRÉDITS 2015-2016

**DEMANDES DE RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX
DE L'OPPOSITION OFFICIELLE**

de fiche : RG 41

- 41. Pour 2014-2015, combien y a-t-il de cadres, de dirigeants de la fonction publique incluant les sous-ministres, ayant été déplacés de leurs fonctions à la suite du changement de gouvernement? Pour chaque personne :**
- a) fournir la liste des noms, des fonctions précédentes occupées et la date de cessation des fonctions;
 - b) fournir la liste des salaires versés;
 - c) boni ou prime relié au déplacement de la fonction.

La réponse à cette question sera transmise par le Secrétariat du Conseil du trésor.

ÉTUDE DES CRÉDITS 2015-2016

DEMANDES DE RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX DE L'OPPOSITION OFFICIELLE

de fiche : RG 42

42. La liste des personnes et le mandat des comités formés par le Conseil exécutif, les ministères et organismes ainsi que les honoraires donnés à ces personnes

Comité consultatif des partenaires

- Formation : Le Comité consultatif des partenaires, prévu à l'article 95.1 de la Loi sur l'équité salariale, a été créé par l'arrêté ministériel 2009-001 du ministre du Travail et l'arrêté ministériel 2013-002 pour la nomination des membres.
- Mandat : Conseiller le ministre du Travail et la Commission sur toute question relative à l'application de la Loi sur l'équité salariale, qu'il s'agisse du contenu d'un règlement, de la production d'outils ou encore de difficultés de mise en œuvre.
- Composition : Ce comité est composé de dix membres, dont deux représentent des personnes salariées non syndiquées, trois les personnes salariées syndiquées et cinq les employeurs. Tous ces membres ont été nommés à la suite d'une consultation du ministre du Travail auprès d'organismes représentatifs des employeurs et des personnes salariées.
- Honoraires : Les membres du comité consultatif ne sont pas rémunérés.

Comité des travailleuses non syndiquées

- Formation : Comité mis sur pied par la Commission pour la soutenir dans ses actions pour les travailleuses non syndiquées, comme le permet l'article 94 de la Loi sur l'équité salariale.
- Mandat : Améliorer et guider les interventions de la Commission et son offre de services auprès des travailleuses non syndiquées. À cet égard, il peut se pencher sur toute question relative à l'application de la Loi sur l'équité salariale, que ce soit sur un objet spécifique de la Loi, de la production d'outils ou encore de la prestation de services destinée aux travailleuses non syndiquées.
- Composition : Quatre représentantes d'organisations du mouvement des femmes et de l'action communautaire et quatre représentantes du milieu de la recherche et du droit.
- Honoraires : Les membres du comité des travailleuses non syndiquées ne sont pas rémunérées.

ÉTUDE DES CRÉDITS 2015-2016

DEMANDES DE RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX
DE L'OPPOSITION OFFICIELLE

de fiche : RG 43

43. Pour la préparation des projets de loi, des politiques, des stratégies ou des consultations gouvernementales, indiquer, pour chaque type, si une entente de confidentialité a été requise par le ministère ou le cabinet auprès des partenaires. Le cas échéant, pour chacun des types visés, fournir la liste des partenaires engagés ainsi que ladite entente.

Cette question ne semble pas pertinente à l'exercice de l'étude des crédits.

ÉTUDE DES CRÉDITS 2015-2016

**DEMANDES DE RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX
DE L'OPPOSITION OFFICIELLE**

de fiche : RG 44

44. Coûts de reconduction des programmes existants : liste exhaustive des programmes ministériels existants à la fin de l'année financière 2014-2015 et qui n'ont pas été reconduits intégralement en 2015-2016. Pour chacun de ces programmes existants en 2014-2015, donner le coût de reconduction intégral et la dépense prévue aux crédits 2015-2016, en incluant les programmes qui ont été abolis et pour lesquels la dépense sera nulle.

La réponse à cette question sera transmise par le Secrétariat du Conseil du Trésor.

SOURCE : Commission de l'équité salariale

COLLABORATION : Direction de la planification et du développement

VALIDATION: Secrétariat général

ÉTUDE DES CRÉDITS 2015-2016

**DEMANDES DE RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX
DE L'OPPOSITION OFFICIELLE**

de fiche : RG 45

45. Liste des situations en 2014-2015 où s'est appliqué le principe du cran d'arrêt, tel qu'il est défini dans le Budget de dépenses 2014-2015. Indiquer les nouvelles initiatives ou toute majoration apportée à un programme existant, les montants en cause ainsi que les mesures prises pour dégager les sommes nécessaires à leur financement.

La réponse à cette question sera transmise par le Secrétariat du Conseil du trésor.

ÉTUDE DES CRÉDITS 2015-2016

DEMANDES DE RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX
DE L'OPPOSITION OFFICIELLE

de fiche : RG 46

46. Nombre de fonctionnaires ou ETC affectés à l'élaboration et à la mise en œuvre du Plan Nord en 2014-2015 et prévisions pour 2015-2016.

La réponse à cette question sera transmise par la Société du Plan Nord.

ÉTUDE DES CRÉDITS 2015-2016

DEMANDES DE RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX
DE L'OPPOSITION OFFICIELLE

de fiche : RG 47

47. Ventilation du budget du ministère consacré à l'élaboration et à la mise en œuvre du Plan Nord pour 2014-2015 et prévision pour 2015-2016.

La réponse à cette question sera transmise par la Société du Plan Nord.

ÉTUDE DES CRÉDITS 2015-2016

**DEMANDES DE RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX
DE L'OPPOSITION OFFICIELLE**

de fiche : RG 48

48. Portrait global et montant global de tous les contrats octroyés par un ministère ou un organisme en 2014-2015 qui ont fait l'objet de coûts additionnels autorisés suite à une délégation du pouvoir du dirigeant de l'organisme d'autoriser une dépense supplémentaire, comme il est prévu à l'article 17 de la Loi sur les contrats des organismes publics. Indiquer si oui ou non le ministère ou l'organisme compile cette information et sous quel format. Si oui, fournir la liste ventilée par bénéficiaire et par mode d'octroi (soumission publique, sur invitation ou contrat négocié) en indiquant :

- a) le nombre d'autorisations;
- b) le nom du professionnel ou de la firme touché(e);
- c) le nom de tous les sous-traitants associés au contrat;
- d) le montant accordé;
- e) le nom de la personne ayant autorisé la dépense supplémentaire;
- f) les motifs de la demande;
- g) tout rapport d'évaluation, de vérification ou d'enquête produit concernant un de ces contrats.

Ces informations sont disponibles sur le système électronique d'appel d'offres du gouvernement du Québec : <https://www.seao.ca/> .

SOURCE : Commission de l'équité salariale

COLLABORATION : Direction de la planification et du développement

VALIDATION: Secrétariat général

ÉTUDE DES CRÉDITS 2015-2016

**DEMANDES DE RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX
DE L'OPPOSITION OFFICIELLE**

de fiche : RG 49

49. Concernant les dépenses en informatique, pour chacun des ministères et organismes (incluant les agences, sociétés, établissements, institutions ou autres) et ce, pour 2012-2013, 2013-2014 et 2014-2015 ainsi que les prévisions pour 2015-2016 :

- a) la dépense totale (opération et capital);
- b) les grands dossiers en cours;
- c) le nombre d'employés attitrés aux dossiers informatiques;
- d) le nombre de consultants externes attitrés aux dossiers informatiques.

Pour l'année 2014-2015 :

- a) La dépense totale prévue dans la planification annuelle en ressources informationnelles (PARI) est de : 1 091 000 \$
- b) Les informations sont disponibles au tableau de bord (site Internet – <https://www.tableaubordprojetsri.gouv.qc.ca/>)
- d) Veuillez vous référer à la question 11 des renseignements généraux.

SOURCE : Commission de l'équité salariale

COLLABORATION : Direction de la planification et du développement

VALIDATION: Secrétariat général

ÉTUDE DES CRÉDITS 2015-2016

**DEMANDES DE RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX
DE L'OPPOSITION OFFICIELLE**

de fiche : RG 50

50. a) Pour chaque ministère et organisme (y compris les agences, sociétés d'État, établissements, bureaux, organismes de l'État, comités, conseils, etc.), fournir pour 2014-2015, en ventilant par catégorie d'emploi (cadres, professionnels, fonctionnaires, etc.) : la masse salariale.
- b) Pour chaque ministère et organisme (y compris les agences, sociétés d'État, établissements, bureaux, organismes de l'État, comités, conseils, etc.), fournir pour 2014-2015, en ventilant par catégorie d'emploi (cadres, professionnels, fonctionnaires, etc.) : des indemnités de retraite, s'il y a lieu.

- a) La réponse à cette question sera transmise par le Secrétariat du Conseil du trésor.
- b) Aucune indemnité de retraite n'a été versée.

SOURCE : Commission de l'équité salariale

COLLABORATION : Direction de la planification et du développement

VALIDATION: Secrétariat général

ÉTUDE DES CRÉDITS 2015-2016

**DEMANDES DE RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX
DE L'OPPOSITION OFFICIELLE**

de fiche : RG 51

51. Pour chaque ministère et organisme (y compris les agences, sociétés d'État, établissements, bureaux, organismes de l'État, comités, conseils, etc.), fournir pour 2014-2015, en ventilant par catégorie d'emploi (cadres, professionnels, fonctionnaires, etc.) : le taux d'absentéisme.

Veillez vous référer aux réponses des sous-questions c) et f) de la question 15 des renseignements généraux.

ÉTUDE DES CRÉDITS 2015-2016

**DEMANDES DE RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX
DE L'OPPOSITION OFFICIELLE**

de fiche : RG 52

52. Pour chaque ministère et organisme public, portrait complet et bilan détaillé des actions entreprises et des compressions réalisées à la suite de l'annonce du président du Conseil du trésor le 25 novembre 2014. Plus précisément, fournir l'information relative aux actions dans le cadre :

- a) du Plan de réduction des effectifs pour les ministères et organismes visant une réduction d'au minimum 2 % de leur niveau d'effectifs;
- b) du chantier sur la révision et l'optimisation des structures et des organismes de l'État;
- c) d'autres actions visant à limiter certains facteurs pouvant contribuer à augmenter les dépenses de rémunération;
- d) de la suspension des bonis du personnel de direction et d'encadrement des ministères, des organismes gouvernementaux et des cabinets ministériels.

Fournir les prévisions pour 2015-2016.

La réponse à cette question sera transmise par le Secrétariat du Conseil du trésor

ÉTUDE DES CRÉDITS 2015-2016

DEMANDES DE RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX
DE L'OPPOSITION OFFICIELLE

de fiche : RG 53

53. Pour chaque ministère et organisme public, le détail des actions réalisées ou amorcées en 2014-2015 en vue d'atteindre les objectifs fixés dans la Stratégie gouvernementale de développement durable.

L'information sera présentée au Rapport annuel de gestion 2014-2015 de la Commission de l'équité salariale.

ÉTUDE DES CRÉDITS 2015-2016

**DEMANDES DE RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX
DE L'OPPOSITION OFFICIELLE**

de fiche : RG 54

54. Pour chaque ministère et organisme, liste de tous les rapports (d'évaluation, de vérification, d'enquête ou autres), études, avis, analyses, etc., produits par le ministère ou commandés à un organisme ou une firme externe en 2014-2015 en indiquant pour chacun :

- a) le sujet;
- b) la ou les raisons pourquoi il a été produit ou commandé;
- c) les coûts reliés à sa réalisation;
- d) le nom de l'organisme ou de la firme externe, s'il y a lieu.

Préciser, pour chacun, s'il découle d'une demande du ministre ou du cabinet ministériel.

Cette question ne semble pas pertinente à l'exercice d'étude des crédits.